

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE D'ETAT



# Rapport d'activité 2006

Mars 2007

## SOMMAIRE

	Introduction	page 2
A.	La coordination du Gouvernement et des Institutions	page 3
B.	Les accents de la politique générale	page 4
C.	Les services et organes	
1.	Le Service Information et Presse	page 6
2.	Le Service des Médias et des Communications	page 9
3.	La Commission d'Economies et de Rationalisation	page 44
4.	Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page 50
5.	Le Centre de Communications du Gouvernement	page 57
6.	Haut-Commissariat à la Protection nationale	page 70
7.	Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	page 75
8.	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	page 77
D.	Annexes	
-	Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 81
-	Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 84
-	Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national	page 88

## Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'Etat pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

## **A. La coordination du Gouvernement et des Institutions**

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'Etat ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'Etat centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'Etat (Cour Grand-Ducale, Chambre des Députés, Conseil d'Etat, Conseil Economique et Social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un Etat démocratique. Il revient au Ministère d'Etat de coordonner les relations d'une part entre les différents départements ministériels en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement et d'autre part entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement et tenant compte particulièrement des considérations sociales et financières du moment, est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2006, 40 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2007.

\* \* \* \* \*

## **B. Les accents de la politique générale**

### **Activités au niveau national**

L'année 2006 aura permis de faire avancer un certain nombre de chantiers législatifs dont le Ministère d'État et ses services ont la charge et de concrétiser sur plusieurs points la mise en oeuvre du programme gouvernemental présenté à la Chambre des Députés en date du 4 août 2004.

Ainsi, l'oeuvre de refonte et de révision de la Constitution a-t-elle été poursuivie sous l'égide de la Chambre des Députés. Les travaux menés à ce niveau ont abouti à deux lois constitutionnelles du 1<sup>er</sup> juin 2006 portant révision des articles 68 et 69 de la Constitution concernant l'immunité parlementaire. Une loi du 13 juillet 2006 portant révision de l'article 11, paragraphe (2) de la Constitution a consacré l'égalité des femmes et des hommes en droits et en devoirs au niveau de la Constitution. Pour les autres paragraphes de l'article en question, la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a présenté une proposition de loi à part dont le rapport a été approuvé le 15 novembre 2006. Cette proposition a été adoptée en premier vote constitutionnel par la Chambre des Députés en sa séance du 22 novembre 2006. Le texte afférent reformule les dispositions de la Constitution qui ont trait aux droits fondamentaux. Le dispositif a par ailleurs été complété par un article 11 bis selon lequel l'État garantit la protection de l'environnement humain et naturel et promeut la protection et le bien-être des animaux.

En ce qui concerne le vaste chantier que constituent le traitement et la gestion de l'information disponible au niveau de l'administration, ainsi que l'accès à cette information, il a été procédé à l'élaboration d'un projet de loi sur la réutilisation des informations du secteur public. Ce texte qui a été adopté par le Conseil de Gouvernement en juillet 2006 opère la transposition en droit national de la directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public. Au terme de la directive on entend par réutilisation « l'utilisation par des personnes physiques ou morales de documents détenus par les organismes du secteur public, à des fins commerciales et/ou non commerciales autres que l'objectif initial de la mission de service public pour lequel les documents ont été produits. » Le dispositif en question sera encore complété par un texte permettant l'accès des citoyens aux documents administratifs. Les travaux concernant l'élaboration de ce texte ont substantiellement progressé en 2006 et devraient aboutir pendant la première moitié de l'année 2007.

L'accord de coalition a par ailleurs annoncé une révision rapide de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel « avec comme objectif primaire de clarifier et de simplifier les procédures de façon à éliminer certains obstacles purement administratifs sans plus-value pour la protection de la vie privée et des libertés individuelles ». Le texte en question élaboré par les soins des services du Ministre des Communications a été définitivement approuvé par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 3 février 2006 et déposé ensuite à la Chambre des Députés. Le texte proposé simplifie de façon substantielle les formalités administratives obligatoires en cas de traitement

de données à caractère personnel et clarifie ensuite certaines dispositions de la loi de 2002, le but recherché étant d'alléger la charge administrative qui pèse notamment sur les entreprises et de remédier à l'engorgement de la Commission nationale pour la Protection des Données afin de lui permettre de réorienter ses moyens d'action vers des activités jugées prioritaires : examen des projets sensibles comme ceux relatifs aux données génétiques ou biométriques, instruction des plaintes et des réclamations, développement des contrôles, etc.

Par ailleurs, le projet de loi portant création de la structure de la Protection nationale, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 (document parlementaire 5347) est en train d'être soumis à une révision en profondeur sur base notamment des expériences faites depuis cette date au niveau du fonctionnement du Haut-Commissariat à la Protection nationale en matière de gestion de crises.

L'année 2006 a encore été consacrée à la préparation des nouveaux dispositifs réglementaires prévus par deux lois votées en 2004 et qui ont trait aux questions de sécurité du pays. Il s'agit plus particulièrement de la loi du 15 juin 2004 portant organisation du Service de Renseignement qui prévoit notamment la création d'un contrôle parlementaire sur les activités du Service de Renseignement, contrôle qui a été instauré pendant l'année 2005 et qui a trouvé son rythme de croisière en 2006, ainsi que de la loi du même jour relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité qui crée notamment une base légale renforcée et cohérente pour fonder les enquêtes de sécurité nécessaires en vue de l'émission des habilitations de sécurité pour les personnes appelées à avoir accès aux pièces classifiées dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

L'année 2006 a ensuite été marquée par l'organisation de différentes tripartites. Il en est résulté une charge de travail non négligeable pour les services du Ministère d'État qui assurent le secrétariat du Comité de Coordination tripartite et la coordination des travaux de confection des textes de loi qui transposent les mesures sur lesquelles les partenaires sociaux et le Gouvernement se sont accordés au sein de la Tripartite.

Enfin, les services du Ministère ont continué à participer aux travaux du Comité de Coordination pour la Modernisation de l'Etat (CCME) créé en 2004 et placé sous l'autorité du Gouvernement en Conseil. Ledit comité a notamment pour objet de coordonner la politique en matière de gouvernance électronique.

\* \* \* \* \*

## C. Les services et organes

### 1. Le Service Information et Presse (SIP)

En 2006 le Service information et presse a continué à remplir ses missions centrales qu'il a adaptées davantage encore aux exigences d'une communication qui tienne compte des développements permanents en matière de technologies de l'information et des nouvelles habitudes d'information qu'elles engendrent chez les citoyens.

En matière de **relations presse**, le SIP a continué à jouer son rôle de coordinateur de l'information gouvernementale et de contact principal pour la presse nationale et internationale en ce qui concerne les demandes d'interviews, de prises de position ou de contributions écrites des membres du gouvernement. La communication et la couverture médiatique des activités gouvernementales s'est faite en étroite collaboration avec les chargés de la communication dans les ministères, collaboration essentielle pour optimiser une information gouvernementale cohérente, fiable et rapide.

Dans le cadre de sa mission globale d'**information du grand public et des médias** sur les activités du gouvernement, le SIP a continué sa politique d'information proactive par le biais de l'Internet et notamment le portail de l'information gouvernementale [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) qui a enregistré en 2006 plus de 3,3 millions de visiteurs, soit une moyenne d'environ 10.000 visiteurs par jour. Le SIP a par ailleurs élaboré et alimenté le site d'information de la grippe aviaire [www.grippeaviaire.public.lu](http://www.grippeaviaire.public.lu) de concert avec les partenaires compétents et a poursuivi ses travaux de mise en œuvre du portail Internet [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu).

Appelé à gérer la **communication en cas de crise**, le SIP est un partenaire essentiel dans le cadre de la gestion de crise et de ce fait participe à diverses réunions sur la sécurité nationale.

À l'instar des années précédentes, le SIP a coordonné le **volet média des visites** d'État à l'étranger et au Luxembourg et a mis en place le dispositif presse lors de visites officielles et de travail de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités politiques à Luxembourg. Le SIP a en outre apporté son soutien lors de l'ouverture officielle du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM) et lors de la célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire du Conseil d'État.

Le SIP a également poursuivi son **monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale**, en réalisant des transcriptions de reportages, commentaires ou interviews.

En **matière éditoriale**, une série de nouvelles publications ont été éditées, notamment le « Guide de rédaction » destiné aux agents de l'État dans le but d'harmoniser les pratiques rédactionnelles de l'administration gouvernementale, le bulletin spécial « Le Prix Charlemagne », ou encore le « À propos du Musée national

d'histoire et d'art ». Le SIP s'est en outre chargé de la rédaction et de la révision de traductions de publications et de documents officiels.

Afin de fournir un environnement de travail rapide, fiable et performant, de gros chantiers ont été mis en œuvre en 2006 en matière des technologies de l'information et de la communication et au niveau informatique.

Dans le contexte d'un service de presse appelé à assurer une communication moderne, il y a lieu de relever 3 points importants :

## **1. La communication de crise**

En cas de crise nationale, la coordination horizontale de l'organisation de la communication externe incombe au Service information et presse du gouvernement, qui fonctionne comme émetteur central de la communication gouvernementale au-delà des différents départements ministériels.

Organiser et assurer la conduite cohérente de la communication, informer régulièrement les médias et la population par le biais de divers outils de communication ainsi qu'élaborer et publier du matériel d'information constituent les missions principales du SIP en cas de crise.

À noter que la pierre angulaire de toute gestion de crise est une communication professionnelle et transparente. Ceci présuppose donc un échange d'information permanent entre tous les partenaires impliqués dans la gestion de la crise. Une collaboration et une transparence sans faille sont donc de mise, afin de garantir la circulation optimale des informations selon le principe « être bien informé pour bien informer ». Sans organisation optimale de l'information au sein des départements concernés, le gouvernement ne sera pas en mesure de communiquer utilement.

Signalons que le SIP entretient par ailleurs un contact étroit avec les cellules de communication des pays voisins en vue d'une harmonisation de l'information pour ce qui concerne les aspects transfrontaliers de la crise.

## **2. L'information du public**

Une communication moderne, efficace, sur mesure, dans le contexte d'une démocratie moderne, doit être en mesure de s'adapter en permanence aux évolutions incessantes en matière de technologie de l'information et de la communication.

En effet, l'information qui cible les citoyens, une des missions du SIP, est soumise à un grand nombre de nouvelles exigences auxquelles il faut être en mesure de répondre (développement à très grande vitesse de blogs, forums, podcasts, etc.).

Pour le Service information et presse, il est dès lors primordial de développer les compétences nécessaires et de se donner les moyens techniques indispensables, sans lesquels une communication moderne n'est pas possible. Cela présuppose



également un maximum de transparence ainsi qu'une certaine disponibilité d'esprit de tous les acteurs concernés.

### **3. L'image de marque du Luxembourg**

Dans un contexte de communication moderne, une politique cohérente d'image de marque est indispensable.

Une image de marque dynamique et moderne présuppose un effort commun pour lequel tous les acteurs concernés, cf. notamment le SIP, sont sollicités. Il paraît nécessaire d'améliorer à l'avenir la coopération dans ce domaine pour lequel une grande cohérence paraît indispensable.

\* \* \* \* \*

## **2. Le Service des Médias et des Communications**

### **1. Le paysage des médias luxembourgeois en 2006**

L'année 2006 a été marquée par les discussions au niveau européen concernant la modification de la directive dite Télévision sans Frontières et par celles sur les propositions de la Commission européenne sur le roaming.

Au niveau national, le Gouvernement a pu enregistrer avec satisfaction l'implantation de nouvelles entreprises dans le secteur des technologies de l'information et des communications, notamment dans le domaine du commerce électronique.

Au courant de l'année 2006, des négociations avec CLT-UFA et ses sociétés mères RTL Group et Bertelsmann ont été engagées en vue de renouveler par anticipation les concessions et permissions accordées à CLT-UFA et qui l'autorisent à diffuser moyennant l'utilisation de fréquences terrestres ses programmes de télévision et de radio. Le renouvellement de l'accord au cours de la présente législature est prévu dans le programme de coalition. Les négociations ont menées en vue d'un renouvellement des concessions en 2007.

Etant donné que le nombre de programmes de télévision luxembourgeois tend à augmenter, les activités de surveillance exercées par le Service des médias et des communications ont été renforcées. Rappelons que le Conseil national des programmes surveille le contenu des programmes tandis que le Service des médias et des communications contrôle le respect des autres règles applicables, notamment en matière de publicité.

#### **1.1. La télévision**

##### **1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg**

Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement, dans le cadre du dispositif de concession/permission du 26 avril 1995, d'assurer un service public de radio et de télévision luxembourgeois. Le service public de télévision comprend obligatoirement des émissions consacrées à l'information, à la culture, aux sports et aux communautés étrangères ainsi que la retransmission de certains événements exceptionnels.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions lui accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes. Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2006 le plafond prévu, qui augmente de 6% par an, a atteint 6.659.000 €. Après plus de 10 ans d'application du dispositif de concession, on peut désormais affirmer que le modèle de financement du programme de télévision luxembourgeois tient la route. Le plafond a même été dépassé à plusieurs

reprises (y compris en 2006), et les sommes afférentes ont été mises en réserve afin de pouvoir faire face à d'éventuelles insuffisances de recettes à l'avenir.

### **1.1.2. Les programmes luxembourgeois à rayonnement international de CLT-UFA**

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent, outre le public résidant, également un public non résidant dans un ou plusieurs autres pays et qui sont diffusés par CLT-UFA depuis le Luxembourg en ayant recours à une fréquence terrestre luxembourgeoise.

Ces programmes pour lesquels CLT-UFA bénéficie de concessions luxembourgeoises étaient en 2006 les programmes francophones RTL9 et RTL Shopping, RTL TVi, Club RTL et Plug TV ainsi que les programmes de langue néerlandaise RTL4, RTL5, RTL7, Teleshop 4, Teleshop 5 et Teleshop 7. Tandis que RTL9 et RTL Shopping se partagent le canal 21 en analogique, les autres programmes précités sont tous diffusés en multiplex numérique par le canal 24. En outre CLT-UFA bénéficie d'une concession pour le canal 7 qui est utilisé pour retransmettre en numérique au Luxembourg le programme français M6.

### **1.1.3. Les programmes luxembourgeois par satellite**

L'offre des programmes relevant de cette catégorie s'est enrichie en 2006 par la diffusion du programme Luxe.TV, un programme en langue française dédié au monde du luxe ainsi que par la diffusion d'un programme similaire, consacré également aux articles de luxe, édité en langue allemande. L'éditeur du programme a d'ailleurs l'intention de lancer dans un proche avenir encore deux programmes similaires en anglais et en italien.

Les programmes luxembourgeois par satellite empruntent tous le système de satellite ASTRA.

### **1.1.4. Les programmes luxembourgeois par câble**

Relèvent de cette catégorie les programmes qui sont communiqués au public en empruntant un réseau câblé sans faisant l'objet d'une diffusion préalable par fréquence terrestre ou par satellite.

Dans cette catégorie, un nouveau programme s'est vu accorder une concession, à savoir le programme TEST TV, édité par l'a.s.b.l. Movie Production.

Il s'agit en l'occurrence d'un programme local qui n'est distribué que par le réseau de la commune de Steinsel.

### **1.1.5. L'offre de bouquets numériques au public luxembourgeois**

La population luxembourgeoise est en mesure de recevoir un nombre important de programmes de télévision diffusés en clair dans différentes langues, soit par

l'intermédiaire des réseaux câblés et antennes collectives, soit au moyen d'un équipement de réception numérique pour le satellite.

Plusieurs réseaux câblés, parmi lesquels les plus importants, ont commencé à proposer à leurs abonnés une offre de programmes supplémentaires transmis en numérique et pouvant être reçus par les abonnés moyennant un décodeur numérique.

Il n'en reste pas moins que les grands bouquets de programmes à péage de nos pays voisins ne sont toujours pas officiellement commercialisés au Luxembourg. Les opérateurs de télédistribution par câble éprouvent également des problèmes à obtenir le droit d'intégrer les chaînes en question dans leur offre de programmes. De même de nombreux programmes gratuits diffusés par satellite ne peuvent pas être reçus au Luxembourg parce qu'ils sont cryptés. Ce problème s'explique par l'acquisition des droits de diffusion par les organismes de radiodiffusion sur une base territoriale par territoires nationaux, pratique qui constitue un véritable obstacle à la libre circulation des programmes de télévision en Europe. Conscient du fait que ce problème risque de s'aggraver avec le passage généralisé à la diffusion en numérique, le gouvernement a poursuivi ses efforts dans la recherche d'une solution, soit sur le plan européen, soit au niveau national.

## **1.2. Les réseaux de communication télévisuelle**

### **1.2.1. Les réseaux câblés de télédistribution**

Le Luxembourg fait partie des pays où la pénétration du câble comme moyen de réception des programmes de télévision est parmi les plus élevées en Europe. Quelque 90% des ménages sont abonnés à un réseau câblé. Il s'agit cependant en partie de réseaux isolés de petite taille, appartenant à des associations ou à des communes.

La plupart des câblodistributeurs, notamment les plus grands, ont procédé à la modernisation de leurs réseaux, en élargissant la bande passante et en aménageant un canal de retour. Plusieurs de ces opérateurs offrent à présent, à côté de la transmission de programmes de télévision et de radio en analogique, la télévision numérique, l'accès à large bande à Internet, voire même la téléphonie.

### **1.2.2. La diffusion numérique terrestre**

L'année 2006 a été celle du passage au numérique de la télévision terrestre. Dans un premier temps, en mars 2006, CLT-UFA a converti au numérique le canal 24 pour diffuser en multiplex numérique des programmes à rayonnement international francophones et néerlandophones.

Parallèlement CLT-UFA a commencé une phase de simulcast du programme RTL Télé Lëtzebuerg : le programme a été diffusé en numérique par le canal 7, et ultérieurement aussi par le canal 41, tandis que les personnes recevant le programme par le canal 27 en analogique étaient averties que le signal analogique serait arrêté à partir du 1er septembre 2006 et qu'ils devaient s'équiper d'un récepteur terrestre s'ils voulaient continuer à recevoir le programme après cette date.

Au premier septembre le signal analogique a été remplacé par un signal numérique diffusant le programme RTL Télé Lëtzebuerg et sa déclinaison appelée « Den 2ten RTL ». Le multiplex n'étant que partiellement occupé, CLT-UFA a soumis aux autres éditeurs de programmes en langue luxembourgeoise une offre visant à les intégrer au multiplex terrestre, mais aucun des éditeurs concernés n'a fait usage de cette possibilité.

Le passage au numérique terrestre s'est fait sans heurts, facilité sans doute par la faible proportion de ménages recevant la télévision par voie terrestre. Le Luxembourg est ainsi un des premiers pays à avoir quasiment accompli la passage au numérique de la télévision terrestre.

Depuis le 1er septembre 2006, un seul canal reste encore en analogique, à savoir le canal 21 concédé à la CLT-UFA pour la diffusion du programme RTL9. Ce programme est encore reçu par voie terrestre par un public non négligeable en Lorraine. Il passera au numérique au plus tard au moment de l'arrêt de l'analogique en Lorraine.

A noter en outre que la Conférence Régionale des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) qui s'est tenue en 2006 à Genève a d'une part confirmé, pour le numérique, les fréquences terrestres en service au Luxembourg et a d'autre part alloué à notre pays trois fréquences terrestres supplémentaires. Ainsi le pays garde une réserve suffisante pour les éditeurs de programmes autres que CLT-UFA, ainsi que pour de nouvelles applications telles que les services mobiles ou la TVHD.

### **1.2.3. Le système de satellites ASTRA**

La société SES ASTRA ayant son siège à Betzdorf bénéficie d'une concession de l'Etat luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio.

Actuellement 12 satellites ASTRA sont en orbite dans l'arc géostationnaire. 6 satellites sont co-positionnés à la position 19,2° Est, trois à la position 28,2° Est et deux à la position 23,5° Est, tandis qu'un satellite plus ancien reste en usage en position inclinée. Le 20 avril 2006 le satellite ASTRA 1KR a été lancé avec succès depuis Cap Canaveral et placé ensuite à la position phare 19,2 ° Est.

Les programmes et services transmis par ASTRA atteignaient d'après les estimations de SES ASTRA 107 millions de ménages en Europe, dont 45 millions par réception directe et les autres par l'intermédiaire des réseaux câblés. Au total les satellites ASTRA transmettent plus de 1700 programmes de radio et de télévision. Avec 19 programmes diffusés en TVHD à la fin de 2006, ASTRA représentait aussi la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe.

Au niveau du groupe, SES réunit une flotte de 44 satellites sur 33 positions orbitales. Au cours de 2006, le groupe a procédé à l'acquisition de New Skies, une société exploitant cinq satellites couvrant en partie les principales zones dans lesquelles SES manquait de capacités.

En 2006 SES a à nouveau procédé au rachat d'une partie de ses propres actions pour les annuler ensuite, ce qui a permis aux actionnaires publics de céder une partie de leurs actions au prix du marché sans être pour autant dilués en termes de participation au capital.

Finalement il reste à rappeler que la Commission européenne avait adressé en décembre 2005 un avis motivé au Luxembourg parce qu'elle considérait que, par le biais de la concession accordée à SES ASTRA, l'Etat luxembourgeois s'est réservé des droits spéciaux qui sont susceptibles d'être incompatibles avec la liberté de circulation des capitaux au sein de l'Union européenne. Pour tenir compte des observations de la Commission, le Gouvernement a procédé à une adaptation des dispositions du cahier des charges. A la fin de l'année le dossier restait toujours ouvert, la Commission n'ayant décidé ni le classement du dossier, ni la saisine de la Cour.

### **1.3. La radio sonore**

La loi modifiée du 27 juillet 1991 prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certains relèvent de la compétence de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion, à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

#### **1.3.1. Les programmes de radio à rayonnement international**

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97,0 MHz.

La CLT-UFA a également remis en service des émetteurs d'ondes courtes afin de diffuser ses programmes francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone dans la nouvelle norme numérique DRM (Digital Radio Mondiale). Les transmissions numériques se font également pendant une partie de la journée en ondes moyennes.

#### **1.3.2. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance**

##### **1.3.2.1. Le programme RTL Radio Lëtzebuerg**

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 en contrepartie de ses concessions concerne non seulement le programme de télévision mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. Il s'agit certes d'un programme à finalité commerciale, mais la CLT-UFA a contracté l'engagement de diffuser un programme de radio comprenant des émissions d'informations générales diffusées aux heures de grande écoute. Le

programme doit respecter le pluralisme dans la présentation de l'actualité et des idées.

### **1.3.2.2. La radio socioculturelle**

Depuis maintenant quatre ans, l'établissement de radiodiffusion socioculturelle, qui a pour mission d'offrir aux auditeurs un programme de radio composé d'émissions socioculturelles, émet depuis ses nouveaux locaux qui sont équipés de studios numériques.

L'établissement qui a été créé par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques est actuellement composé d'une équipe de 28 salariés. Le financement du programme est assuré par le biais d'une subvention étatique, le recours à la publicité étant interdit.

Il est à noter que le site Internet de la radio ([www.100komma7.lu](http://www.100komma7.lu)) connaît un succès croissant et que les visiteurs profitent de plus en plus de la possibilité de télécharger des émissions produites par la radio.

Signalons que la radio 100,7 en tant que partenaire média de « Luxembourg et Grande-Région, capitale européenne de la culture » participera en 2007 à des projets de coopération avec d'autres radios de service public de la grande région.

### **1.3.3. Les radios à émetteur(s) de faible puissance**

#### **1.3.3.1 Les radios à réseau d'émission**

Les quatre radios à réseau d'émission qui émettent leurs programmes depuis 1992/93 sont largement complémentaires dans leur contenu. Radio Latina diffusé par la Société européenne de Communication sociale s.à r.l. est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée. DNR diffusé par la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise est une radio généraliste. Radio ARA diffusé par la s.à r.l. ALTER ECHOS est une radio de type associatif. Enfin Eldorado diffusé par la société Luxradio s.à r.l. est une radio essentiellement musicale. Les permissions ont une durée de dix ans. En 2002 elles ont toutes été renouvelées par la Commission Indépendante de la Radiodiffusion au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de dix ans. Le Gouvernement a également renouvelé les autorisations d'émettre.

Suite à un appel public de candidatures lancé par le Gouvernement, la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l. s'est vue attribuer en 1999 une permission qui lui permet de relayer par la fréquence de haute puissance 107,7 MHz à Blaschette le programme transmis par son réseau. Le programme reste soumis au contrôle de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion. Cette permission aussi bien que l'autorisation d'émettre ont également été renouvelées en 2002, et ce jusqu'au 31 décembre 2010.

#### **1.3.3.2. Les radios locales**

En 2006 on dénombrait 15 radios locales émettant en FM depuis différents emplacements à travers le pays (cf. liste des programmes en annexe). Trois de ces

radios émettent depuis un émetteur commun en se partageant le temps d'antenne. Suite à un appel public de candidatures, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion avait accordé trois nouvelles permissions en 2002, mais pour diverses raisons seulement une des trois radios a commencé ses émissions en 2006.

#### **1.3.4. La radio numérique**

La radio numérique peut se présenter sous différentes formes. Elle existe depuis de nombreuses années sous la forme de programmes de radio transmis par satellite en sous-porteuse de programmes de télévision. Elle est également transmise par les satellites géostationnaires dans la norme DVB utilisée pour la télévision numérique. Dans certaines régions du monde, et notamment aux Etats-Unis, des systèmes satellitaires sont spécialement dédiés à la diffusion de bouquets de programmes radiophoniques à péage pour une réception mobile et portable. Enfin la radio numérique se présente dans l'Internet sous la forme d'un streaming en protocole IP. Plusieurs des programmes de radio luxembourgeois précités ont recours à l'une ou l'autre de ces techniques de diffusion numérique. Aucune de ces modalités de transmission ne se prête cependant pour une réception à la fois mobile et gratuite, conforme aux habitudes d'écoute de la majorité des auditeurs. C'est à cette attente que devait répondre le DAB et de façon plus récente le DRM.

##### **1.3.4.1. T-DAB (Terrestrial Digital Audio Broadcasting)**

Le Service des Médias et des Communications, en coopération avec l'Institut Luxembourgeois de Régulation et en association étroite avec les radios luxembourgeoises, a suivi de près l'évolution de l'introduction du DAB terrestre en Europe depuis plusieurs années. L'objectif reste en principe d'être prêt pour lancer rapidement ce nouveau mode de diffusion numérique dès que sa percée se sera confirmée sur le marché européen. Jusqu'à présent le DAB ne s'est pas encore imposé sur le marché en Europe, sauf au Royaume Uni.

La mise en place de réseaux de diffusion se poursuit dans plusieurs pays européens, mais d'autres semblent avoir renoncé à l'introduction du T-DAB ou ont même décidé de l'abandonner après un lancement peu réussi. Au Luxembourg la modification de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a introduit une base légale pour la réglementation du DAB terrestre, mais il n'y a actuellement pas de projet concret de mettre en œuvre cette technologie. Les fréquences initialement réservées au T-DAB sont désormais dans certains pays envisagés pour un usage multimédia (DMB) pour la réception mobile de contenus vidéo. A noter encore que lors de la Conférence Régionale des Radiocommunications 2006 de l'UIT, le Luxembourg s'est vu allouer un canal T-DAB supplémentaire.

##### **1.3.4.2. Digital Radio Mondiale (DRM)**

A côté du DAB terrestre basé sur la diffusion de programmes par des blocs de fréquences, le Gouvernement suit avec intérêt l'évolution concernant la norme numérique DRM qui pourrait permettre dans un avenir relativement proche le passage au numérique de la diffusion en ondes courtes, en ondes moyennes et en ondes longues. La CLT-UFA y voit une possibilité de revaloriser les fréquences luxembourgeoises. Le Broadcasting Center Europe a mis en place différents



émetteurs DRM en ondes courtes et en ondes moyennes et CLT-UFA diffuse désormais ses programmes RTL francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone en numérique. A noter encore que de nouveaux développements permettent d'envisager l'application de la technologie DRM également dans la bande FM.

#### 1.4. La presse écrite : la promotion de la presse écrite

Onze organes sont actuellement bénéficiaires du régime de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg SA
La Voix du Luxembourg	Saint-Paul Luxembourg SA
Tageblatt	Editpress Luxembourg SA
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzebuerger Journal SA
Zeitung vum Lëtzeburger Vollek	Zeitung SA
Télécran	Saint-Paul Luxembourg SA
Revue	Editions Revue SA
Le Jeudi	Editpress Luxembourg SA
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzeburger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence a été fixé par règlement grand-ducal du 22 décembre 2006 à un montant de 390.950 €, ce qui donne une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 130.317 € complétée par une subvention par page rédactionnelle de 112,10 €.

Voici les montants alloués en 2006 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues :

Luxemburger Wort	1.439.360	€
La Voix du Luxembourg	848.696	€
Tageblatt	1.542.640	€
Le Quotidien	1.060.626	€
Lëtzebuerger Journal	500.589	€
Zeitung vum Lëtzeburger Vollek	309.475	€
Télécran	327.104	€
Revue	319.751	€
D'Lëtzebuerger Land	233.334	€

Woxx	191.390	€
Le Jeudi	316.220	€
Total	7.089.185	€

### **1.5. L'évolution du marché publicitaire**

Depuis 13 ans, le Ministère d'Etat, Service des médias et des communications, met à disposition des acteurs de la communication un outil de recensement des investissements publicitaires bruts relevés sur le marché luxembourgeois. Cet instrument est dénommé « pige publicitaire ». Sur le plan législatif, la pige représente l'outil de mesure de la Commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire - commission instituée par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques -, lui permettant de surveiller l'équilibre entre les principaux supports médiatiques distribués sur le marché luxembourgeois.

En juillet 2005, la société Prodialog a pris la relève de TNS-ILReS (prestataire pour la pige depuis les origines) pour le recensement des investissements publicitaires et la publication des rapports périodiques.

Les médias presse écrite, télévision, radio, affichage, cinéma et dépliants publicitaires sont couverts par la pige. La nouvelle dénomination de la pige est dorénavant « Luxembourg Ad' Report ».

L'étude de l'évolution des investissements publicitaires entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006 se lit comme suit :

Au premier semestre 2006, le marché publicitaire était en hausse : les investissements publicitaires inventoriées par la pige ont augmenté de 8%. Cette tendance couvre une augmentation plus modeste des quotidiens (+4%), hebdomadaires (+7%), radios (+2%). Les périodiques (+71% ; attention : cette progression est due à la reprise de nouveaux périodiques dans la pige en 2006), télévision (+9%), affichage (+18%), cinéma (+41%) et folders (+18%) ont affiché une augmentation supérieure à la moyenne.

### **1.6. Réalisation d'une étude plurimédia**

L'étude Plurimedia luxembourgeoise lancée en printemps 2005 rassemble les données-clés sur le comportement du lectorat des principaux supports de presse et de l'audience des chaînes de la radio et de la télévision au Luxembourg. Elle succède en cela à l'étude Print Media réalisée par le passé par ILReS sur la presse écrite et l'étude radio et TV commandée jusqu'ici par IPL à l'ILReS ainsi que l'étude plurimédia TNS commandée par les éditions "saint-paul Luxembourg" ensemble avec Editpress.

L'étude Plurimedia garantit des chiffres généralement acceptés par le secteur sur les audiences radio et TV et le lectorat de presse. Pour le Gouvernement elle permet de disposer de données pour mieux planifier ses actions en matière de politique des médias.

C'est en juin 2006 qu'ont été publiés les premiers résultats dérivant de l'étude plurimedia. Il s'agit de chiffres-clés concernant le lectorat moyen par période de parution, c'est-à-dire le lectorat par jour moyen pour les quotidiens, le lectorat par semaine moyenne pour les hebdomadaires, et ainsi de suite. Pour les médias audiovisuels, les chiffres indiquent généralement l'audience par jour moyen, sauf pour le cinéma où la période de référence est d'une semaine. Les chiffres sont en pourcentages de la population totale âgée de plus de 15 ans; pour les médias audiovisuels, les résultats sont également disponibles pour la population âgée de plus de 12 ans :

			2005/2006
Quotidiens	D'Wort (anc. Luxemburger Wort)		47,1%
	Tageblatt		16,4%
	Le Quotidien		7,1%
	La Voix du Luxembourg		6,8%
	Lëtzebuenger Journal		2,8%
	Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek		0,8%
Hebdomadaires	Télécran		34,3%
	Lux-Post		25,0%
	Revue		23,8%
	Lux Bazar		14,9%
	Contacto		10,7%
	Le Jeudi		7,2%
	De Lëtzebuenger Bauer		3,3%
	D'Lëtzebuenger Land		2,9%
	Woxx		1,5%
Bimensuels	Correio		3,2%
Mensuels	Auto Revue		23,0%
	Auto Moto		19,4%
	Musel Zeitung		10,4%
	Graffiti		6,6%
	Agenda Lux		6,1%
	Femmes Magazine		5,2%
	PaperJam		5,0%
	Nico		4,2%
	Sauer Zeitung		3,5%
	Rendez-vous Lëtzebuerg		3,2%
	Horesca		3,1%
	De Lëtzebuenger Merkur		3,0%
	D'Handwierk		2,6%
	Le Monde Diplomatique (version allemande)		2,4%

	Auto-Loisirs		2,4%
	Echo de l'Industrie		1,9%
Périodiques	Autotouring		28,8%
	Gaart an Heem		15,2%
	Foyer de la Femme		8,6%
	Regulus		8,2%
	Flydoscope		7,2%
	Ugda		4,5%
	Fëscher a Jeeër		3,2%
	Check In		2,7%
	Elan		2,4%
Dépliants publicitaires	I-Mail		55,4%
	Dépliants distribués avec Lux-Post		48,0%
	Autres dépliants		47,6%
		12 ans et plus	15 ans et plus
Radio	RTL Radio Lëtzebuerg	46,1%	46,9%
	Eldoradio	13,1%	13,0%
	DNR	12,5%	12,7%
	Radio Latina	5,5%	5,5%
	Radio 100,7 (Radio socioculturelle)	4,5%	4,7%
	Radio Ara	0,9%	0,9%
TV (chaînes luxembourgeoises)	RTL Télé Letzebuerg	37,1%	37,8%
	T.TV	2,2%	2,1%
	Den 2.ten RTL	1,0%	1,0%

## 2. Les organes créés par la loi sur les médias électroniques

### 2.1. La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)\*

Au cours de l'année 2006, la Commission indépendante de la radiodiffusion (la « Commission ») a rendu sept avis positifs et un avis négatif :

- trois avis en relation avec l'octroi de concessions pour programmes luxembourgeois de télévision par câble ;
- quatre avis en relation avec l'octroi de concessions pour programme luxembourgeois de télévision par satellite ;
- un avis négatif en relation avec l'octroi de concessions pour programme luxembourgeois de télévision par satellite.

En date du 9 janvier 2006, l'a.s.b.l. Air FM a introduit un recours devant le Tribunal administratif contre la décision prise en date du 6 octobre 2005 par la

« Commission » par laquelle la permission accordée à Air FM a.s.b.l. lui a été retirée avec effet immédiat. La « Commission » a formulé un mémoire en réponse qui a été déposé par le délégué du Gouvernement en date du 27 avril 2006. Par jugement prononcé à l'audience publique du 10 juillet 2006, le Tribunal administratif s'est déclaré incompétent pour connaître du recours. Aucun appel au jugement n'a été formulé par Air FM a.s.b.l. endéans les délais.

En vue d'un prochain appel public de candidatures pour des programmes de radio locales, la « Commission » a demandé à l'ILR de lui communiquer une liste des fréquences « utilisables », c'est-à-dire celles dont l'utilisation ne cause pas de problèmes à d'autres fréquences locales et qui ne risquent pas d'être perturbées par d'autres émetteurs.

\* Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant.

## **2.2. Le Conseil national des programmes\***

En vue d'une prochaine réforme de la loi sur les médias électroniques, le CNP a publié sa contribution dans une étude sur le service public. Outre la définition, les critères de mission de service public et les propositions du CNP en relation avec ce sujet, la surveillance du contenu des programmes dans les médias audiovisuels est étudiée sous plusieurs angles, la contribution du CNP dans ce domaine se basant sur l'expérience de ses 15 ans d'existence. Le texte intégral de l'étude peut être consulté sur le site Internet du CNP, [www.cnpl.lu](http://www.cnpl.lu).

Le CNP a été confronté en 2006 à l'apparition de jeux télévisés sur un programme relevant de la juridiction luxembourgeoise. Se basant sur cette expérience, le CNP a formulé des recommandations envers le gouvernement, qui est en train de réfléchir sur un cadre réglementaire en la matière.

Dans le cadre de son engagement pour une valorisation de l'éducation aux médias, le CNP a lancé, auprès des jeunes lycéens, un projet de sensibilisation pour les contenus audiovisuels à risques touchant la violence, le racisme, la dignité humaine ou la protection des mineurs dans les médias audiovisuels. Ce projet est organisé en collaboration avec le ministère de l'Education nationale sous forme d'un concours scolaire. Le but de l'initiative est de développer chez les jeunes un esprit critique face aux médias. Les élèves, ensemble avec les enseignants, concrétiseront leurs idées dans des spots TV ou radio.

Toujours en matière d'éducation aux médias, le CNP a organisé pour la deuxième année consécutive et en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, des cours de formation continue pour les enseignants du primaire et du post-primaire.

Etant donné que le numérique a sonné le glas d'une certaine passivité du spectateur en matière de consommation audiovisuelle, le CNP a cru utile de créer un outil qui permet de guider le spectateur intéressé dans la jungle numérique ; avec l'aide de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), il a publié en 2006 un document technique reprenant les expressions les plus fréquentes dans ce domaine.

En vue de garantir aux personnes malentendantes l'accès aux informations télévisées, le CNP, ensemble avec le ministère des Communications, le ministère de la Famille et l'opérateur en question, a recherché des solutions permettant la réalisation de sous-titrages lors du journal télévisé en langue luxembourgeoise. Ce projet se concrétisera en 2007.

Les rencontres régulières de l'EPRA, la plate-forme des instances de régulation, ont fait partie du programme européen du CNP tout comme la participation du Conseil au groupe de haut niveau des présidents des régulateurs à Bruxelles. Bien évidemment, la réforme de la directive « Télévision sans frontières » a été au centre des préoccupations des organes de régulation, avec e.a. des discussions autour de l'introduction du « product placement » ; le CNP suivra ce dossier avec beaucoup d'attention.

Pour plus d'informations, voir sur [www.cnpl.lu](http://www.cnpl.lu).

\*ce chapitre a été rédigé par le CNPL.

### **3. Le paysage audiovisuel européen**

#### **3.1. Les activités au plan communautaire**

##### **3.1.1. Le Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »**

La directive n° 89/552/CEE - dite « Télévision sans Frontières » (TVSF) - du 3 octobre 1989 établit le cadre réglementaire général pour l'exercice des activités de radiodiffusion télévisuelle dans l'Union européenne.

La directive fait actuellement l'objet d'une procédure de révision sur la base d'une proposition de directive adoptée par la Commission le 13 décembre 2005.

Le groupe audiovisuel a entamé les discussions sur la proposition pendant le premier semestre 2006. La Présidence autrichienne a clôturé ces premières discussions informelles par un échange de vues entre ministres lors du Conseil des ministres en mai 2006.

Les travaux du groupe audiovisuel pendant le deuxième semestre 2006 ont été conclus par l'adoption d'une orientation générale lors du Conseil de novembre 2006 sous Présidence finlandaise.

Le Luxembourg a par ailleurs participé aux séminaires « Content for Competitiveness » (Présidence autrichienne) et « Creativity.online.fi » (Présidence finlandaise).

##### **3.1.2. Le Comité de contact de la Directive « Télévision sans frontières »**

La directive n° 89/552/CEE - dite « Télévision Sans Frontières » (TVSF) - a mis en place un comité de contact (le « Comité ») réunissant les représentants de la Commission et des Etats membres.

Durant l'année 2006, ce comité s'est réuni à deux reprises.

Il s'agissait essentiellement d'adopter les listes nationales d'évènements d'intérêt majeur pour le public (art.3 bis de la Directive TVSF) soumises par la Finlande et au sujet desquelles le comité de contact devait rendre son avis.

La Commission a en outre présenté au comité l'état d'avancement des travaux, tant au groupe audiovisuel qu'au Parlement européen, en ce qui concerne la nouvelle proposition de directive TVSF.

Finalement, un échange de vues sur l'état de la télévision mobile et une discussion sur la situation de RTL TVi, RTL CLUB et PLUG TV figuraient à l'ordre du jour de la réunion du 15 novembre 2006.

### **3.2. Le Conseil de l'Europe**

#### **3.2.1. Le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communications (CMDC)**

Le CMDC (anciennement CDMM), établi dans le cadre du Conseil de l'Europe, a donné mandat à différents groupes d'experts et de spécialistes qui proposent des projets de textes ayant trait aux médias et aux communications. Ces textes sont ensuite examinés et adaptés par le CMDC et transmis pour adoption au Comité des ministres.

La mission du CMDC vise à garantir l'indépendance et le pluralisme des médias, ainsi que la libre circulation et la diversité de leurs contenus.

C'est dans ce cadre que le CMDC a discuté entre autres, lors de ses deux réunions en mai et en novembre 2006, du « Projet de Recommandation sur le pluralisme des médias et de la diversité du contenu des médias » et du « Projet de Recommandation sur la mission des médias de service public dans la société de l'information ».

#### **3.2.2. Le Comité permanent sur la télévision transfrontière**

Le Comité Permanent sur la Télévision Transfrontière s'est réuni à deux reprises en 2006 pour discuter notamment du futur de la convention européenne sur la Télévision Transfrontière, au vu de la révision de la Directive « Télévision sans Frontières ».

## **4. Les services de communications électroniques**

### **4.1. Les activités au plan communautaire**

#### **4.1.2. Le Conseil Télécommunications et le groupe de travail « Télécommunications et Société de l'information »**

Les ministres européens des communications électroniques se sont réunies les 8 juin et 11 décembre 2006 au sein du Conseil Télécommunications. Les débats étaient marqués par les sujets suivants :

- Révision du cadre réglementaire des communications électroniques. Le cadre réglementaire européen des communications électroniques (mieux connu sous la dénomination « Paquet Télécom ») date de 2002. Dans un esprit de « meilleure réglementation » et afin de tenir compte des évolutions technologiques et du marché, la Commission européenne a lancé en 2006 un processus de révision du cadre actuel qui doit aboutir à des propositions de changement concrètes dès 2007. Les ministres avaient des échanges de vue à propos des futurs défis en général et de la politique en matière du spectre en particulier.
- Proposition de règlement concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté (Proposition « roaming »). Le 12 juillet 2006, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement ayant pour objectif de faire baisser de manière significative les tarifs des services roaming facturés aux consommateurs finaux. En décembre, la Présidence finlandaise du Conseil a présenté un rapport de progrès des travaux au sein du groupe de travail saisi de ce dossier et les ministres ont participé à un débat politique à ce sujet.
- Conclusions du Conseil sur « L'administration en ligne pour tous les Européens ». Les conclusions, adoptées durant la session de juin, se réfèrent essentiellement aux communications de la Commission européenne intitulées « Plan d'action i2010 pour l'e-gouvernement: accélérer l'instauration de l'administration en ligne en Europe dans l'intérêt de tous » (25 avril 2006) et « L'interopérabilité des services paneuropéens d'administration en ligne » (13 février 2006). La première expose un plan d'action global pour l'e-gouvernement, afin de contribuer de façon significative à la mise en œuvre du programme de Lisbonne et d'autres politiques communautaires européennes. La deuxième sensibilise les États membres au travail qui doit être réalisé pour parvenir à l'interopérabilité paneuropéenne des services d'administration en ligne.
- Résolution du Conseil sur « Une stratégie pour une société de l'information sûre en Europe ». En décembre, les ministres ont approuvé une résolution qui approuve les grands objectifs et les priorités compris dans la communication de la Commission intitulée « Une stratégie pour une société de l'information sûre - Dialogue, partenariat et responsabilisation » du 31 mai 2006, à savoir recenser les défis en matière de sécurité auxquels sont confrontés les systèmes d'information et les réseaux dans l'UE et présenter un cadre politique dynamique et complet, fondé sur une approche globale associant un grand nombre d'acteurs.



## **4.2. Les activités au plan international**

### **4.2.1. L'Union internationale des télécommunications (UIT)**

La loi du 21 décembre 2006 portant approbation

- des amendements apportés par la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications le 18 octobre 2002 à la Constitution de l'Union internationale des télécommunications et son annexe ainsi qu'à la Convention de l'Union internationale des télécommunications et son annexe, signées à Genève le 22 décembre 1992, telles qu'amendées par la suite;
- des résolutions, décisions et recommandations faisant partie des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle de l'Union internationale des télécommunications de Marrakech (2002).

a été votée par la Chambre des Députés en sa séance du 23 novembre 2006.

La loi du 21 décembre 2006 précitée approuve en premier lieu un certain nombre d'amendements apportés à la Constitution et à la Convention de l'UIT. Ces amendements concrétisent essentiellement les efforts entrepris par la Conférence de plénipotentiaires pour consolider les bases financières de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et pour associer davantage les représentants du secteur privé aux travaux de l'UIT. D'autres modifications ont été entreprises afin de clarifier certaines dispositions actuelles de la Constitution pour éviter des interprétations malencontreuses.

Dans un deuxième temps le projet de loi approuve les résolutions, décisions et recommandations faisant partie des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle de l'Union internationale des télécommunications signés à Marrakech (le 18 octobre 2002). Il s'agit de décisions d'ordre politique, stratégique, financier et administratif.

Il y va notamment :

- du plan stratégique de l'Union adopté pour la période 2004-2007 et qui sert de référence aux activités de l'Union ;
- du plan financier de l'Union pour la période 2004-2007 qui règle entre autre la contribution des membres du secteur privé aux dépenses de l'Union ;
- du recouvrement des coûts applicable aux droits de traitement des fiches de notification des réseaux de satellites ainsi que
- de l'utilisation du spectre à des fréquences supérieures à 3000 GHz.

([www.legilux.lu](http://www.legilux.lu); Mémorial A no 232 du 28 décembre 2006)

Quant au Conseil de l'UIT, il s'est réuni à Genève du 19 au 28 avril 2006. Le Conseil a été principalement chargé d'élaborer les décisions financières à soumettre à la Conférence de plénipotentiaires, qui a eu lieu à Antalya du 6 au 24 novembre 2006 (PP06).

Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient

- l'adoption des plans opérationnels quadriennaux (2006-2009) des trois secteurs, ainsi que du plan du Secrétariat Général et du plan stratégique pour la même période. Les plans définissent de manière plus détaillée qu'auparavant les objectifs des différents secteurs et du Secrétariat Général afin d'établir des liens plus clairs entre les coûts et les activités. Le but est de présenter un budget en équilibre axé sur les résultats ;
- l'accès en ligne gratuit aux Recommandations UIT-T a pour objet de faire face à une certaine concurrence qui est en train de s'établir entre les organismes de normalisation qui risque de mettre en cause la reconnaissance de l'UIT-T comme organisme de normalisation unique à l'échelle mondiale ;
- la mise en oeuvre du recouvrement des coûts appliqué au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite: Le Conseil a préparé, sur base de décisions antérieures, la discussion sur la mise en oeuvre des mesures correctives applicables au recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, dont les factures ont été émises au cours de la période 2002-2003 (voir Décision 531 (C05), Décision 532 (C05), Décision 534 (C05)) ;
- la détermination provisoire de l'unité contributive. Le Conseil 06 fixe l'unité contributive à titre provisoire à 318.000 CHF. Ce chiffre sert de valeur de référence pour établir d'ores et déjà un projet de plan financier (budget).

(voir <http://www.itu.int/council> )

La 17<sup>e</sup> Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP 06) s'est déroulée à Antalya (Turquie) du 4 au 24 novembre 2006 en présence de plus de 2100 délégués.

Parmi de nombreux sujets discutés lors de la PP06 les positions européennes communes dont « les modifications à apporter aux procédures d'élection, le management à l'UIT et leurs impacts sur les différents secteurs » et « les mesures correctrices à appliquer aux fiches de notification impayées des réseaux à satellite » comptent parmi les priorités essentielles du Luxembourg au cours de cette conférence de plénipotentiaires.

Pour optimiser les travaux de l'UIT, la PP06 a avancé la date des élections au quatrième jour de la conférence et a instruit le Comité du règlement des radiocommunications de rendre ses décisions plus transparentes. Celles-ci doivent désormais être motivées et contenir les observations formulées par les administrations au sujet des règles de procédures. Ledit résumé des débats et des décisions ainsi que les motifs associés doivent être publiés dans une lettre circulaire

et sur le web du Comité de règlement des radiocommunications (Résolution 119 Rev Antalya 2006).

La proposition de nommer les directeurs des bureaux durant les conférences mondiales des secteurs au lieu de les élire durant la Conférence de plénipotentiaires a été soumise au Conseil pour examen et proposition. La PP06 a également clarifié les conditions de participation des membres des secteurs aux sessions du Conseil en supprimant le critère de la représentativité du secteur.

PP06 a décidé de supprimer la Résolution 88 relatives aux droits à acquitter pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite et procédures administratives connexes et a chargé le Conseil de vérifier dans quelle mesure les coûts des factures impayées émises au cours de la période 2002-2003 peuvent être annulés sachant que les fiches de réseaux en question ont déjà été annulées par le Bureau des radiocommunications.

La Résolution 86 relatives aux procédures de publication anticipée, de coordination, de notification et d'inscription des assignations de fréquence relatives aux réseaux à satellite a pu être maintenue en état sans changement. Le groupe des Etats arabes au sein de l'UIT souhaitait sa suppression et voulait ainsi soumettre le sujet à la Conférence mondiale des radiocommunications pour en décider à titre exclusif. En revanche certains Etats membres dont le Luxembourg et la France, en tant qu'hébergeur d'opérateurs à satellites, se sont portés fort pour maintenir la Résolution 86 en état permettant ainsi la Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'UIT, de garder mainmise sur un sujet stratégique important.

Parmi les sujets d'ordre financier :

- Classes de contribution et détermination de la limite supérieure définitive du montant de l'unité contributive

PP06 décide d'introduire 2 nouvelles classes de contribution, celle de 6 unités et celle de 11 unités, ce qui permet de donner plus de flexibilité aux Etats membres de choisir leur classe de contribution et d'éviter ainsi des réductions trop importantes d'unités contributives de certains Etats membres (MOD 468 article 33).

Les Etats membres ont également convenu de fixer la limite supérieure définitive du montant de l'unité contributive des Etats Membres pour la période 2008-2011 à 330.000 CHF; en précisant que le montant de l'unité contributive pour les années 2008 et 2009 ne dépassera pas 318.000 CHF. Cette décision permettra d'équilibrer les recettes et les dépenses estimées pour la période quadriennale tout en maintenant le ratio à 1/5 des charges à payer de la part des Membres des secteurs.

- Plan financier de l'Union pour la période 2008-2011

La Conférence de plénipotentiaires impose une rigueur budgétaire pour faire face à la crise financière qui perdure à l'UIT. PP06 autorise à cet égard le Conseil à établir les deux budgets biennaux de l'Union dans les strictes limites budgétaires telles que fixées à l'Annexe 1 de la Décision 5. Le Conseil contrôlera désormais chaque année

les dépenses et les recettes du budget ainsi que les différentes activités et les dépenses correspondantes inscrites au budget.

## **5. Le développement de la Société de l'Information**

### **5.1. La stratégie de Lisbonne et les TIC - l'initiative « i2010 »**

« i2010 - Une Société d'information européenne pour la croissance et l'emploi » est une initiative politique qui s'inscrit directement dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

En effet, au printemps 2000 à Lisbonne, les chefs d'Etat et de Gouvernement avaient adoptée une stratégie destinée à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Les technologies de l'information et des communications (TIC) jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

L'initiative « i2010 », lancée en 2005 par la Commission, vise dans ce contexte à contribuer au développement d'une économie numérique ouverte et compétitive, tout en mettant en évidence les TIC comme moteur pour l'inclusion et la qualité de vie. L'initiative s'articule autour de trois piliers, à savoir l'achèvement d'un espace européen unique de l'information, le renforcement de l'innovation et de l'investissement dans les TIC afin d'appuyer la croissance et l'emploi ainsi que l'achèvement d'une société européenne de l'information afin d'améliorer la qualité des services publics et la qualité de vie.

Au niveau national, les projets suivants s'inscrivent directement dans ce contexte.

### **5.2. Mise en œuvre du Programme national de réforme**

En mars 2005, la stratégie de Lisbonne a été révisée pour se recentrer autour des objectifs de croissance et d'emploi, pour être simplifiée dans son articulation et pour être mieux appropriée par les Etats membres à travers l'élaboration de programmes de réforme nationaux.

En juin 2006, afin de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes nationaux, la Commission avait invité les Etats membres à produire un rapport de situation contenant des informations actualisées plus techniques sur les mesures adoptées pour résoudre les problèmes nationaux en vue de la mise en œuvre des objectifs fixés dans leurs programmes nationaux.

Le rapport de mise en œuvre du ministre des Communications, tenant pleinement compte des priorités 2006-2007 établies par la Commission européenne dans le cadre de l'initiative « i2010 », a été le suivant :

LDI 9 - Faciliter la diffusion et l'usage efficace des TIC et construire une société de l'information pleinement inclusive
--

**Objectif: développer des infrastructures performantes et pleinement intégrées dans les réseaux internationaux de communication électronique**

En ce qui concerne le développement des réseaux à large bande et mobiles, on peut constater une évolution graduelle vers un environnement de 3<sup>ième</sup> génération (3G). Environ 90% de la population du pays peut actuellement accéder aux réseaux 3G en place.

L'amélioration des capacités de connectivité nationale et internationale est poursuivie par la mise en place de Luxconnect S.A. (cf *infra*).

Dans la mise en œuvre d'une approche proactive dans la gestion du spectre radioélectrique, deux constats se font :

- d'une part, en ce qui concerne l'utilisation innovante de fréquences radio dans le domaine de la connectivité sans fil, deux opérateurs établis, SES ASTRA et CEGECOM, se sont joints en juillet 2006 pour l'obtention d'une quatrième licence luxembourgeoise de 3G, opérée sous le nom ASTRALIS. Celle-ci s'engage dans une nouvelle branche de services UMTS complémentaires, les « Convergence Satellite UMTS services », en collaborant ou en se liant à d'autres acteurs. Actuellement trois lignes de services sont en voie de développement:
  - un système de télévision interactive par le biais d'une set-top-box numérique reliée par bluetooth à un périphérique mobile ;
  - une ligne de services destinée à donner accès aux automobilistes à de nouvelles applications sans fil, d'une manière similaire à la technologie GPS;
  - le développement d'un réseau alternatif à utiliser en cas de catastrophes. La mise sur le marché des premiers services est prévue pour 2009 ;
- d'autre part, en vue d'une utilisation optimale des capacités libérées via la transition vers le numérique, on peut constater que le passage au numérique est quasiment achevé. Dans un premier temps les capacités libérées sont utilisées pour transmettre un plus grand nombre de programmes de télévision en numérique terrestre. Dans un second temps, il est prévu que des capacités seront mises à disposition pour d'autres services tels que le DVB-H et le TVHD.

**OBJECTIF : Adapter le cadre réglementaire applicable aux médias pour favoriser une circulation des contenus indépendamment de la technologie utilisée**

Dans cette matière, il reste à noter que la révision de la directive européenne dite « Télévision sans Frontières » est en cours.

LDI 16 - Etendre, améliorer et relier les infrastructures européennes et achever les projets transfrontaliers prioritaires

**OBJECTIF : Mener une politique proactive en matière de connectivité de ses réseaux de communications électroniques**

Cet objectif est poursuivi par la mise en place de Luxconnect S.A. (cf *infra*).

La mise sur le marché de fréquences permettant des applications mobiles de type Wimax et Tetra constitue une seconde mesure réalisée dans ce domaine.

### 5.3. Tableau de bord des technologies de l'information et des communications (TIC)

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des infrastructures de communications électroniques et du suivi de la diffusion des TIC, surtout de l'Internet à haut débit au Luxembourg, a également été mis en place par le Gouvernement un tableau de bord d'indicateurs de mesure de l'évolution du pays en matière TIC.

- Disponibilité de l'Internet à haut débit

Dans son plan d'action Haut Débit de 2004, le Gouvernement avait fixé comme objectif de garantir un taux d'accessibilité au haut débit de 95%. Cet objectif est de loin atteint. Comme le signale l'OCDE dans son édition 2005 des "Perspectives de Télécommunications", le Luxembourg a été le premier pays de l'OCDE à offrir une *couverture DSL universelle*.

Parallèlement, la présence de réseaux câblés performants (environ un tiers étant bidirectionnels et de capacité suffisante pour offrir des services à haut débit) permet de développer la *concurrence* au sein du marché des services et des communications à haut débit. Aussi la téléphonie mobile représente un cadre pour le développement de réseaux haut débit complémentaires, notamment UMTS, encouragé par le Gouvernement.

- Taux d'accès à Internet haut débit dans les foyers luxembourgeois

Le tableau ci-dessous (sources : Statec et TNS Ilres) montre que surtout la demande du marché luxembourgeois pour le DSL continuera certainement à croître, tandis que l'ISDN, comme mode d'accès à Internet, commence à perdre du terrain. 44% des ménages disposent d'un accès à Internet haut débit.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
ISDN	24%	30%	34%	36,1	28%	25%
DSL	1 %	3%	10 %	25 %	36,5%	42%
CATV modem	-	1%	1%	3%	3%	3%
Total haut débit	1%	4%	11%	28%	39,5%	<b>44%</b>

- L'accès Internet haut débit par 100 habitants

En juin 2006, avec un taux de pénétration de 18%, le Luxembourg est classé 14e dans la comparaison des pays membres de l'OECD, par rapport au 16e rang l'année précédente. Le Luxembourg devance ainsi l'Autriche, la France et l'Allemagne. Le Luxembourg affiche par ailleurs un formidable taux de croissance de la pénétration

du haut débit entre juin 2005 et juin 2006: 6,26% par rapport à 3,79% dans la moyenne OECD.

#### **5.4. « eTen » et « eContentplus », deux programmes communautaires soutenant la mise en œuvre pratique de l'initiative « i2010 »**

##### **5.4.1. Le programme « eTen »**

eTEN est un programme communautaire destiné à soutenir le déploiement transeuropéen de services basés sur les réseaux de télécommunication (services électroniques). Le programme est géré par la Commission avec l'appui d'un comité de gestion au sein duquel les Etats membres sont représentés.

Afin de faciliter aux entreprises intéressées la participation aux appels à proposition, chaque Etat membre dispose d'un ou de plus « points de contact nationaux » (PNC). Au Luxembourg, c'est le Service des médias et des communications qui représente le pays au comité de gestion et qui fait fonction de PNC.

2006 fût la dernière année couverte par le programme eTEN dont les priorités seront intégrées, dès 2007, dans le « Programme d'appui stratégique en matière de TIC » du « Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007 – 2013) ».

Un appel à propositions unique a été lancé dans le cadre de eTEN en 2006. Quatre projets comprenant des entités luxembourgeoises ont été soumis, parmi lesquels un seul projet va recevoir un cofinancement.

##### **5.4.2. Le programme eContentplus 2005-2008**

Le 28 juin 2006, la Commission européenne/DG Société de l'Information et Médias, localisée à Luxembourg-Kirchberg, avait invité à une réunion d'information pour l'appel à proposition eContentPlus 2006. Des centaines d'intéressés ont participé à cette journée d'information.

eContentplus, succédant à eContent, a été adapté au nouveau cadre réglementaire (directive Informations du Secteur Public (PSI) et directive Copyright) et au nouveau cadre politique (Stratégie i2010 de la Commission) pour viser davantage les informations du secteur public.

A l'occasion de l'appel 2006, les objectifs de eContentplus ont été adaptés :

Le programme ouvrira ainsi la voie à un cadre structuré de contenu numérique de qualité en Europe – l'espace européen du contenu numérique – en facilitant le transfert d'expérience et des meilleures pratiques ainsi que la fertilisation croisée entre les secteurs du contenu, les fournisseurs de contenu et les utilisateurs.

Trois séries de mesures sont prévues :

- faciliter l'accès au contenu numérique, son utilisation et son exploitation
- améliorer la qualité et favoriser les meilleures pratiques en ce qui concerne le contenu numérique

- renforcer la coopération et la sensibilisation.

Grâce aux journées d'information organisées au Luxembourg, bon nombre d'entreprises et d'institutions luxembourgeoises participent aux appels à propositions du programme eContent*plus*.

Le point de contact eContent*plus* du Luxembourg est géré auprès du Service des médias et des communications (Contact : [claudine.kariger@smc.etat.lu](mailto:claudine.kariger@smc.etat.lu)).

## **6. Les activités de développement et de promotion du secteur des médias et des communications**

### **6.1. Les voyages d'information et de prospection**

En janvier 2006, le Ministre des Communications Jean-Louis Schiltz a conduit une mission de prospection sur la côte ouest des Etats-Unis. La délégation a notamment rencontré des représentants de Amazon, de eBay, de Google et de Cisco. Pour les entreprises déjà présentes au Luxembourg, cette visite a permis de souligner l'importance que le Gouvernement attache au développement de ce secteur au Luxembourg et d'avoir un échange avec les dirigeants pour discuter d'un éventuel développement de leur présence dans le pays. La mission a également permis de faire avancer les discussions avec d'autres entreprises, de nouer de nouveaux contacts, ainsi que de s'informer des tendances futures en matières de TIC et de communications électroniques.

Le Service des médias et des communications a participé au « Seoul Digital Forum – World ICT Summit » qui s'est tenu les 25 et 26 mai 2006 dans la capitale coréenne. L'objectif de la participation était, d'une part, de rencontrer des sociétés asiatiques cherchant à s'implanter en Europe afin de faire valoir les atouts du Grand-Duché en tant que lieu d'implantation d'activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. D'autre part, il s'agissait de s'informer sur les évolutions et tendances technologiques les plus récentes du marché.

### **6.2. Le projet « Autoroutes de l'Information » : Luxconnect S.A.**

Une étude réalisée en 2005 par le cabinet spécialisé Analysys a révélé des déficiences de l'environnement des technologies de l'information et des communications (TIC) au Luxembourg ainsi que les risques potentiels auxquels il s'expose à moyen terme. Ces déficiences ont été confirmées par les grands acteurs mondiaux du commerce électronique et une action rapide s'imposait dès lors.

A titre d'exemple et pour mieux expliquer le back-ground du projet, on peut citer le cas de l'Irlande qui - pour accroître de façon substantielle sa compétitivité dans le domaine des TIC et du commerce électronique - a réalisé un projet qui a servi de modèle à l'initiative luxembourgeoise en renforçant de manière substantielle la connectivité entre Dublin et les centres primaires étrangers d'accès à l'Internet.

Le 26 mai 2006, le projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information est présenté au Conseil de Gouvernement dont il obtient le feu vert.



Le projet a pour objectif primaire l'amélioration de la connectivité internationale du Luxembourg par la mise en place d'un réseau à très haut débit entre un centre au Luxembourg et les centres primaires d'accès à l'Internet à l'étranger. Il s'agit d'une mesure de politique économique générale bénéficiant aux entreprises établies à Luxembourg de même qu'aux utilisateurs finaux - les consommateurs - dont les coûts d'accès à Internet devraient diminuer.

L'organisme chargé de la réalisation de cette mesure prendra la forme d'une société anonyme. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, réparties entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (499 actions) et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (1 action).

La société aura plus précisément pour objet

- la construction, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur d'un ou de plusieurs centres primaires d'accès à l'Internet ;
- les activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux de fibres optiques reliant le pays aux centres primaires d'accès à l'Internet situés en dehors des frontières du Luxembourg ;
- les activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un réseau de fibres optiques reliant les centres nationaux d'accès à l'Internet aux centres primaires nationaux ;
- l'administration et la gestion des ressources associées à ces réseaux.

La société anonyme a été constituée le 10 octobre 2006 sous la dénomination de Luxconnect S.A., ceci pour permettre un démarrage rapide en cas de besoin.

## **7. Les Services postaux**

Le 18 octobre 2006, la Commission européenne publie sa proposition de directive du PE et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté qui opte pour une libéralisation complète des services postaux à compter de janvier 2009. A partir de cette date et suivant la proposition de la Commission, l'octroi d'un droit exclusif (le service réservé) pour assurer le financement du service postal universel ne sera plus possible. La présentation officielle du document a lieu à l'occasion du Conseil des ministres des Télécommunications, des Transports et de l'Energie du 6/7 décembre 2006.

La proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté telle que présentée par la Commission vise dans le détail :

- la libéralisation complète des services postaux dans la Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- le maintien de services universels postaux tels que définis par le cadre actuel (obligation qui incombe aux Etats membres) ;

- l'accès aux éléments de l'infrastructure postale (boîtes postales, code postal, tri, etc) pour tous les opérateurs.

Les Etats membres n'ont plus l'obligation de désigner un ou des opérateurs pour la prestation du service universel (SU) du moment que ce service universel est garanti (article 4 de la proposition) ;

Si toutefois il y a eu désignation d'un opérateur SU, l'éventuelle compensation des coûts à payer à cet opérateur ne pourra plus se faire par un droit exclusif de prester certains services (les services réservés du cadre actuel), mais par :

- « un mécanisme de dédommagement des entreprises concernés par des fonds publics » - en fait par des moyens budgétaires, ou
- par un fonds de compensation auquel contribuent opérateurs et utilisateurs !

En transposant l'ancien cadre en droit luxembourgeois le législateur s'était décidé pour le service réservé en tant que compensation pour l'opérateur désigné par la loi comme opérateur du service universel.

Cette approche était :

- la plus transparente de par les critères - poids et prix ;
- la moins onéreuse de par les procédures - un fonds de compensation signifiant la mise en place d'un système de licences et de gestion des fonds ;
- neutre quant au budget de l'Etat.

Il est intéressant de noter que le rapport PriceWaterHouseCoopers « The Impact on Universal Service of the Full Market Accomplishment of the Postal Internal Market in 2009 » ainsi que le rapport ECORYS « Development of competition in the European postal sector » - les rapports à la base de la proposition de la Commission, dénoncent de façon précise la spécificité du marché postal luxembourgeois et prédisent au Luxembourg de grands problèmes avec une libéralisation totale du marché. Or, la Commission n'a pas pris en considération les remarques de ses consultants.

La transposition de la directive nécessitera une nouvelle modification de la loi modifiée du [15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux](#).

La Présidence finlandaise a organisé deux réunions extrêmement courtes sur deux sujets précis :

- Présentation par la Cion de la proposition de directive et de ses annexes, dont Analyse de l'étude d'impact réalisée par la Cion (15 novembre 2006)
- L'envergure du service universel - SU (réunion du 9 décembre 2006). Comme l'envergure du service universel n'est pas touchée par la proposition, les Etats membres ont été unanimes à féliciter la Cion pour ce maintien. Plusieurs délégations - dont la France, la Belgique et le Luxembourg - ont clairement

indiqué qu'elles ne s'opposent pas à une prochaine étape dans la libéralisation, mais que leur priorité absolue reste le maintien d'un service universel de qualité à des prix abordables.

L'examen du texte de la proposition sera entamé sous Présidence allemande.

## **8. La protection des données**

### **8.1. La protection des données au niveau national**

#### **Projet de modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel**

L'objectif du projet de loi 5554 est d'alléger la charge administrative qui pèse actuellement sur les entreprises dans la mesure où cette charge est sans plus-value pour la protection de la vie privée et les libertés individuelles. Il s'agit aussi de remédier à l'engorgement de la Commission nationale pour la protection des données afin de lui permettre de réorienter ses moyens d'action vers des activités jugées prioritaires telles que l'examen de projets sensibles comme ceux relatifs aux données génétiques et bio-métriques.

Le projet de loi portant modification

- de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- des articles 5 paragraphe (1) lettre a); 9 paragraphe (1) lettre a) et 12 de la loi du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et
- de l'article 23 paragraphe (2) points 1. et 2. de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias

a été déposé à la Chambre des Députés en date du 16 mars 2006. Les Chambres professionnelles ainsi que la Commission nationale pour la protection des données ont rendu leur avis au sujet du projet de loi sous rubrique. Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 30 janvier 2007.

Les modifications de la loi du 2 août 2002 ont pour objet de simplifier de façon substantielle les formalités administratives obligatoires en matière de traitement de données à caractère personnel et de clarifier certaines dispositions de la loi de 2002.

([www.chd.lu](http://www.chd.lu))

### **8.2. La protection des données au niveau international**

#### **8.2.1. La loi du 21 décembre 2006 portant approbation du Protocole additionnel de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 8 novembre 2001**

a été votée par la Chambre de Députés dans sa séance du 23 novembre 2006.

La loi du 21 décembre 2006 précitée a pour but de renforcer les principes contenus dans la « Convention » par l'ajout de deux nouvelles dispositions substantielles à savoir l'obligation pour chaque partie à la Convention d'instituer une ou plusieurs autorités de contrôle et la réglementation des flux transfrontaliers de données à caractère personnel lorsque le destinataire n'est pas établi dans un pays ayant ratifié la Convention.

La loi du 21 décembre 2006 précitée instaure une autorité de contrôle chargée de veiller à ce que les traitements de données à caractère personnel soient mis en œuvre conformément aux lois et règlements existant en la matière et établit des règles communes organisant les flux transfrontières de données à caractère personnel vers un destinataire n'est pas établi dans un pays ayant ratifié la Convention.

Nonobstant les obligations communautaires du Luxembourg découlant de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 qui oblige les Etats membres d'instituer une autorité de contrôle et de réglementer les transferts de données vers des pays tiers (voir articles 18, 19 et 32s de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (Mémorial A no 91 du 13 août 2002), la ratification du présent Protocole ne fait que confirmer les engagements de notre pays au niveau du Conseil de l'Europe en matière de protection des données.

([www.legilux.lu](http://www.legilux.lu); Mémorial A no 229 du 27 décembre 2006)

**8.2.2. La loi du 21 décembre 2006 portant approbation des amendements, adoptés par le Comité des ministres, à Strasbourg, le 15 juin 1999, à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE No 108) permettant l'adhésion des Communautés européennes**

a été votée par la Chambre des Députés dans sa séance du 23 novembre 2006.

La loi du 21 décembre 2006 précitée permet l'adhésion des Communautés européennes à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE No 108) (ci-après la « Convention »).

Le renforcement au niveau international de la protection des données, notamment à l'égard des pays non-membres de l'Union européenne et la volonté de l'Union européenne de renforcer sa coopération avec le Conseil de l'Europe passent par l'adhésion des Communautés européennes à la Convention. Pour ce faire, certaines dispositions de la Convention ont dû être amendées. Les amendements, qui font l'objet de la loi sus énoncée, ont été adoptés par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 15 juin 1999.

([www.legilux.lu](http://www.legilux.lu); Mémorial A no 229 du 27 décembre 2006)

## **9. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle**

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres, etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du Gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'Administration des contributions et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de sept personnes.

### **9.1. Les aides financières sélectives**

Le Fonds a bénéficié d'une dotation budgétaire de € 4.500.000

Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 42 demandes (pour 23 en 2005) ayant sollicité une aide financière sélective (14 demandes d'aide à l'écriture et/ou au développement, 26 demandes d'aide à la production, 2 aides à la distribution).

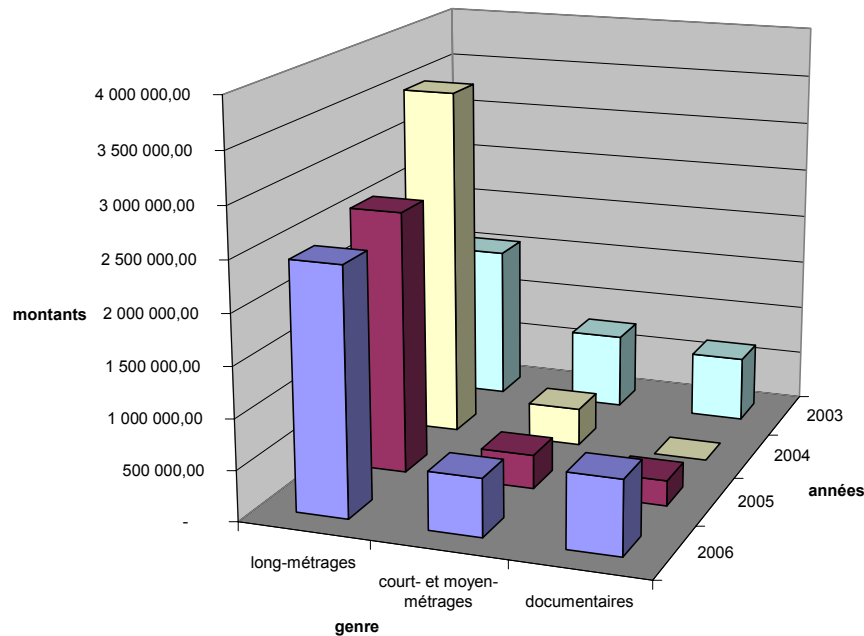
28 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective (pour 14 en 2005) pour un montant total de € 3.974.581 (pour € 3.348.259 en 2005).

Le montant de ces aides financières sélectives se répartit comme suit :

- aides à l'écriture et/ou au développement pour un montant total de € 214.920, ce qui représente une augmentation de 43,28% par rapport à l'année 2005 (€ 150.000)
- aides à la production pour un montant de € 3.749.786 soit une augmentation de 17,24% par rapport à l'année 2005 (€ 3.198.259)

aides à la distribution pour un montant de € 16.875.

Comparaison aide financière sélective à la production 2003-2006



## 9.2. Les certificats d'investissement audiovisuel

Au niveau du régime des certificats d'investissement audiovisuel, 26 demandes ont été examinées par le Fonds et 14 œuvres ont bénéficié des avantages de la loi pour l'exercice 2006.

€ 24.680.000 ont été investis dans la production audiovisuelle au Luxembourg notamment dans les salaires des producteurs, réalisateurs, comédiens, techniciens, ainsi que dans les services spécialisés du secteur de l'audiovisuel, l'Horeca, les grandes surfaces, les PME du bâtiment, etc.

La contribution financière du gouvernement au secteur de la production audiovisuelle par le biais du système des certificats d'investissement audiovisuel s'élève pour 2006 à € 7.404.000 (soit 30% du total des dépenses éligibles) contre € 8.780.000 en 2005.

## 9.3. Promotion et autres activités du Fonds

### 9.3.1. Festivals et Marchés

Dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds était représenté à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

Au Marché du film de Cannes (du 17 au 28 mai 2006), le Fonds était représenté avec un pavillon au Village international. Monsieur Jean-Louis Schiltz, ministre des Communications, assistait à Cannes à la rencontre ministérielle « Journée européenne du cinéma » organisée par la Commission européenne et le Festival. Il y a également rencontré les professionnels du secteur audiovisuel luxembourgeois.

Dans le cadre du Festival international du film d'animation à Annecy (du 5 au 10 juin), le Fonds a ranimé son ombrelle avec la présence de 7 sociétés de production luxembourgeoises. Une vingtaine d'étudiants du BTS « animation » du Lycée Technique des Arts et Métiers s'étaient déplacés à Annecy afin de s'informer de l'évolution de leur secteur.

Notons également que l'Ambassade du Luxembourg en Espagne et le Fonds ont organisé un cycle de films luxembourgeois à Madrid (du 20 au 23 juillet). Six coproductions luxembourgeoises furent projetées dans l'enceinte du théâtre madrilène « Circulo de Bellas Artes » : «J'ai toujours voulu être une sainte» de Geneviève Mersch (Samsa Film) - «Bye Bye Blackbird» de Robinson Savary (Samsa Film) - «Os Imortais» de Antonio Pedro Vasconcelos (Samsa Film) - «The Merchant of Venice» de Michael Radford (Delux Productions) - «Nha Fala» de Flora Gomes (Samsa Film) et «Fado Blues» de Luis Galvao Teles (Samsa Film). En marge des projections, une session de travail entre producteurs, réalisateurs et officiels du cinéma espagnol et luxembourgeois a permis de nouer de nouveaux contacts pour de futurs coproductions.

### **9.3.2. Nominations et Prix internationaux**

Un grand nombre de productions nationales ont connu au-delà des frontières luxembourgeoises un succès lors de Festivals de renom :

Au Festival du film d'animation d'Annecy, l'œuvre « Renaissance » de Christian Volckman a reçu le « Grand Prix du long-métrage » et « Zombie Hotel » le « Prix spécial pour une série TV » (deux productions de Luxanimation). Lors de ce même festival, le court-métrage « Tell Tale Heart » (Studio 352 et Melusine Productions) ainsi que « Skyland » (Luxanimation) figuraient, pour le premier, en compétition officielle (sélection des cours-métrages) et, pour le second, dans la sélection officielle de la « meilleure série télévisée ».

« Nue propriété », long-métrage dramatique réalisé par Joachim Lafosse et produit par Tarantula Luxembourg était en lice pour le Lion d'Or au 63<sup>ème</sup> Festival de Venise.

Beau succès pour le court-métrage « Starfly » de la réalisatrice luxembourgeoise Béryl Koltz qui a remporté le « Méliès d'Or » du meilleur court-métrage fantastique européen lors du Festival du film international « Ciné » d'Espoo (Finlande). Cette production de Samsa Film a remporté, en un an, douze récompenses à des festivals internationaux.

Les 3 courts-métrages « Elegant » (de Dan Wiroth), « Schmol » (de Jako Raybaut et Sophie Langevin), « Starfly » (de Béryl Koltz), des productions de Samsa Film, ont été sélectionnés à plus de trente Festivals dans le monde au cours de ces derniers douze mois.

### **9.3.3. Accord de coproduction**

Le Luxembourg et l'Autriche ont signé en date du 23 janvier 2006 un accord de coproduction bilatéral dans le domaine de la production audiovisuelle. Les films

réalisés en coproduction se verront à l'avenir attribuer la nationalité des deux pays et une coproduction peut dès lors cumuler les avantages octroyés aux œuvres nationales par chacun des deux pays, le tout à condition que la part de financement des producteurs concernés varie entre 20 et 80 % du budget total du film.

#### **9.3.4. Autres activités**

Le Fonds a contribué financièrement à Strategics visant la formation continue en marketing et en financement de films ainsi qu'à EAVE (Les entrepreneurs de l'audiovisuel). EAVE est un programme de formation professionnelle destiné aux producteurs de films, télévision, fiction et documentaire. Strategics et EAVE sont deux initiatives soutenues par le Programme MEDIA de l'Union européenne.

Par ailleurs, le Fonds a également soutenu la 10<sup>e</sup> édition du Cinénygma Luxembourg International Film Festival qui a eu lieu du 22 au 28 octobre 2006.

Le 15 novembre 2006, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le nouveau programme de soutien destiné au secteur audiovisuel européen: MEDIA 2007. Cette quatrième génération du programme MEDIA sera dotée d'un budget de 755 millions d'euros pour une période d'activité de sept ans (2007-2013).

Le Fonds héberge le MEDIA Desk Luxembourg depuis 1992. Le MEDIA Desk Luxembourg a un rôle d'interface entre le programme MEDIA et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer à MEDIA, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne.



Annexe :

## Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2006

### TELEVISION

#### Programmes radiodiffusés à rayonnement international

<b>Programme</b>	<b>Mode de diffusion</b>	<b>Organisme de radiodiffusion</b>
<i>RTL Tvi</i>	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL 9	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français Eutelsat Bouquet TPS ASTRA bouquet CanalSat	CLT-UFA S.A.
RTL Shopping	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français Eutelsat Bouquet TPS ASTRA bouquet CanalSat	CLT-UFA S.A.
RTL 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Teleshop 5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Teleshop 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	CLT-UFA S.A.

## Programme radiodiffusé visant le public résident

Programme	Mode de diffusion	Organisme de diffusion
RTL Télé Lëtzebuerg  (den 2ten RTL)	Terrestre numérique canal 27 Satellite ASTRA en numérique tous réseaux câblés  Terrestre numérique canal 27 Réseaux câblés	CLT-UFA S.A.

## Programmes luxembourgeois par satellite

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Liberty TV	Satellite ASTRA en numérique	Liberty TV.com S.A.
Nordlicht TV	Satellite ASTRA en numérique	Nordlicht s.à r.l.
T.TV	Satellite ASTRA en numérique	Everyday Media S.A.
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des députés
Luxe.TV en langue française	Satellite ASTRA en numérique	DVL. TV S.A.
Luxe.TV en langue allemande	Satellite ASTRA en numérique	DVL. TV S.A.

## Programmes Luxembourgeois par câble

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Certains réseaux câblés	Nordlicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
T.TV	Certains réseaux câblés	Everyday Media S.A.
DOK	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des députés
TEST ( Television Steesel)	Réseau câblé de la Commune de Steesel	Luxembourg Movie Production

## RADIO SONORE

### Programme radiodiffusé à rayonnement international

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.

### Programmes de radio à émetteur de haute puissance

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.

### Programmes de radio à réseau d'émission

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM	Société européenne de communication sociale s.à r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM	Alter Echos s.à r.l.
Eldoradio	105,0 FM 107,2 FM	Luxradio s.à r.l.

### Programmes de radios locales

Programme	Fréquences	organisme de radiodiffusion
RADIO CHALLENGER	102,2 FM	Radio Animation Club Differdange a.s.b.l.

RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.
LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUDD LAUN	106,1 FM	Radio Gudd Laun a.s.b.l.
RADIO AMIZADE	106,1 FM	Radio Amitiés a.s.b.l.
RADIO R.S.RECKENG	106,5 FM	Radio Sympa a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.
CITY FM	100,2 FM	Imagine Music Luxembourg a.s.b.l.

### Programme luxembourgeois par câble

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
SUNSHINE RADIO	certaines réseaux câblés	Everyday Media S.A.

### 3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2006, les activités de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

#### 1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2007 (numerus clausus).

Comme le Gouvernement, en raison de la situation budgétaire précaire, a décidé de poursuivre une politique de développement des effectifs prudente avec comme corollaire un numerus clausus fortement limité, les départements ministériels ont été invités en 2006 à limiter leurs demandes de renforcement pour 2007 aux besoins les plus urgents et prioritaires. Dans ce contexte, la Commission d'Economies et de Rationalisation a été saisie de 365 demandes.

Afin de permettre une mise en perspective de l'effort de restriction de la progression des effectifs, l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 1970 est reproduite ci-après :

Exercice	Numerus Clausus			Hors numerus clausus	Total
	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement postprimaire	Autres Engagements		
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100
1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158
1987	83	30	16	n.d.	129
1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181
1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	/	162

1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 <sup>(1)</sup>	539
2004	90	50	50	422 <sup>(2)</sup>	612
2005	230	50	50	130 <sup>(3)</sup>	460
2006	209	50	36	57 <sup>(4)</sup>	352
<b>TOTAL</b>	<b>4.226</b>	<b>1.060</b>	<b>611</b>	<b>1.428</b>	<b>7.325</b>

<sup>(1)</sup> y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

<sup>(2)</sup> y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

<sup>(3)</sup> y compris 80 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

<sup>(4)</sup> y compris 40 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990.

Sur base des propositions formulées par la Commission d'Economies et de Rationalisation, le Conseil de Gouvernement, lors de sa séance du 3 octobre 2006, a décidé de retenir 180 nouveaux engagements à opérer en 2007, à savoir :

## Engagements nouveaux à opérer en 2007

Affectation des postes	Engagements retenus	Remarques/Justifications
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration/Ambassades et Représentations permanentes	2 secrétaires de légation	Postes destinés à garantir la représentation du Grand-Duché de Luxembourg par au moins deux agents diplomatiques au niveau de certaines ambassades
	1 rédacteur	Renforcement du cadre des missions diplomatiques
Direction de l'Immigration	1 employé D 1 employé C	Engagement à titre définitif de 2 agents actuellement sous contrat à durée déterminée
Direction de la Coopération au Développement	1 agent de la carrière supérieure	Augmentation du budget consacré à la coopération et à l'action humanitaire
	3 agents de la carrière supérieure	Engagement comme employés de l'Etat de trois agents de la coopération
Direction de la Défense	1 attaché de Gouvernement	Réforme de l'Armée et acquisitions substantielles de nouveau matériel
Armée	2 sous-officiers	Nomination de 2 sous-officiers terminant leur formation en 2007
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		
Service des Sites et Monuments nationaux/ Musée de la Forteresse	1 conservateur 1 rédacteur 1 ingénieur-technicien	Besoin en personnel dans le cadre de l'ouverture du Musée de la Forteresse en 2007
Recherche	1 employé D	Décharge des agents de la carrière supérieure au niveau de nombreuses tâches administratives
Ministère des Finances/Budget/Trésor		
Inspection générale des Finances	1 inspecteur des finances	
Administrations fiscales	6 agents	Lutte contre la fraude fiscale
Ministère de la Justice	1 attaché de Gouvernement 1 rédacteur	Service « Indigénat » - réforme de la nationalité
Centre pénitentiaire de Luxembourg	10 sous-officiers 2 assistants sociaux 1 artisan/ouvrier	Personnel de garde Encadrement des détenus Services techniques
Police grand-ducale	28 inspecteurs/brigadiers 1 ingénieur en informatique 1 ingénieur biologiste	Banque de données ADN
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative		
Service e-Luxembourg	1 agent de la carrière supérieure	Coordination des projets e-Luxembourg
Centre informatique de l'Etat	10 postes	Provision globale destinée à couvrir les besoins en personnel informatique du CIE et des administrations
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire		
Direction de la Gestion de l'Eau-Administration de la Gestion de l'Eau	1 ingénieur technicien	Retard dans le traitement des dossiers techniques (projets d'assainissement)
Direction des Services de Secours – Administration des Services de	1 expéditionnaire technique	Professionnalisation des services de secours

Secours		
Direction de l'Aménagement du Territoire	1 attaché de Gouvernement	Réalisation de plans régionaux ; planification optimale des infrastructures lourdes
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle		
Enseignement postprimaire	50 enseignants 1 éducateur gradué	Plan quinquennal de recrutement Politique d'endiguement des problèmes de violence, de toxicomanie etc.
Education différenciée	1 éducateur gradué	Amélioration de l'encadrement des élèves à besoins spéciaux
Centre de Logopédie	1 professeur d'enseignement logopédique	
SCRIPT	1 employé D	Gestion de la formation continue des enseignants du primaire
Département des Sports	1 rédacteur	
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1 employé C	Travaux de secrétariat
Service national de la Jeunesse	1 employé S 1 éducateur gradué 1 éducateur	Service volontaire d'Orientation
Centres socio-éducatifs de l'Etat	1 éducateur gradué	Centre de Dreibern
Caisse nationale des Prestations familiales	1 rédacteur	Service des Prestations familiales
Ministère de la Santé	1 attaché de Gouvernement	Licencié en sciences de la santé publique
Laboratoire national de Santé	1 médecin (anatomopathologiste)	<u>Anatomie pathologique</u> Adaptation de l'effectif à l'évolution du volume de travail et aux demandes de participation à des groupes de travail interdisciplinaires extra muros
Direction de la Santé / Division de l'Inspection sanitaire	1 ingénieur	Sécurité alimentaire
Ministère de l'Environnement	1 attaché de Gouvernement	1 agent pouvant faire valoir une formation d'ingénieur ou scientifique (chimie ou biochimie) pour le service « changement climatique/environnement humain »
Administration de l'Environnement	1 ingénieur-chimiste	Mise en œuvre de la réglementation REACH
Ministère du Travail et de l'Emploi		
Administration de l'Emploi	8 rédacteurs 2 éducateurs gradués	Placeurs Orientation professionnelle
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural		
Institut viti-vinicole	1 rédacteur	Comptabilité
Service d'Economie rurale	1 ingénieur diplômé	
Administration des Services vétérinaires	1 médecin vétérinaire	
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	1 attaché de Gouvernement 1 rédacteur	Marché intérieur ; transposition de directives Propriété intellectuelle
STATEC	2 agents de la carrière supérieure	Comptes financiers



Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement / Département du Logement	1 employé S	Elaboration du plan sectoriel « Logement »
Service des Aides au Logement	1 employé C	
Ministère des Transports	1 ingénieur	Engagement à durée indéterminée d'un agent actuellement rémunéré à charge du Fonds du Rail
Direction de l'Aviation civile	5 agents	1 chef de division et 4 agents de contrôle
Administration de l'Aéroport	3 techniciens diplômés	Respect des conditions de conformité internationales et communautaires en matière de sécurité et de qualité aéroportuaires
Ministère des Travaux publics		
Administration des Ponts et Chaussées	1 ingénieur diplômé	Agent de sécurité pour l'ensemble des tunnels
Administration des Bâtiments publics	2 architectes	Engagement à durée indéterminée de deux architectes travaillant pour le compte de l'ABP sous le régime de l'expert
	1 ingénieur	Division des Travaux neufs
<b>TOTAL</b>	<b>180 postes</b>	

## 2. L'élaboration de 1.246 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.

Ces 1.246 avis se décomposent comme suit :

- 1) 404 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)g) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2006, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.
- 2) 499 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).
- 3) 57 avis s'occupant exclusivement de la mise à disposition des postes accordés dans le cadre du numerus clausus 2006.
- 4) 286 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

## 3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2006.

Sur base de l'article 15(3)g de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 1440 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement de 38 candidats avec les affectations suivantes :

<b>Affectations</b>	<b>Heures/semaine</b>
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration / Bureau des Passeports	80
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	40
Département des Sports	80
Administration des Ponts et Chaussées	160
Administration de l'Emploi	120
Administration du Personnel de l'Etat	40
Administration des Eaux et Forêts	40
Administration des Services techniques de l'Agriculture	30
Administration des Douanes et Accises	20
Education différenciée	160
Police grand-ducale	160
Musée national d'Histoire et d'Art	40
Service des Sites et Monuments nationaux	40
Direction de la Santé	40
Centre national de l'Audiovisuel	40
Centre national de Formation professionnelle continue, Esch/Alzette	40
Service de Renseignement de l'Etat	10
Caisse nationale des Prestations familiales	80
Athénée de Luxembourg	40
Lycée-pilote	40
Lycée technique Michel Lucius	40
Lycée technique « Ecole de Commerce et de Gestion »	40
Lycée technique Joseph Bech	40
Lycée technique de Bonnevoie	20

**TOTAL : 1.440 hommes-heures/semaine**

#### **4. La mise en place d'un système intégré de gestion de l'Etat pour son personnel (SIGEP).**

La Commission d'Economies et de Rationalisation a continué à participer aux différents travaux préparatoires en vue du développement du système intégré SIGEP, lequel a été définitivement mis en production en janvier 2007.

\* \* \* \* \*

#### 4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman

Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman (CERE) a son siège dans la maison natale de l'ancien ministre français des Affaires étrangères. Il se livre à diverses activités focalisées sur l'histoire de la construction européenne au sens large du terme.

Les collaborateurs du CERE ont ainsi assisté, à différents titres, à des tables rondes, à des discussions ou conférences, à des colloques scientifiques comme par exemple celui organisé le 25 mars 2006 par le *Netherlands Institute for International Relations – Clingendael Foundation for European Studies* à Schengen sur la collaboration Benelux, ou celui initié par l'*Institut des Hautes Etudes Européennes* de l'Université de Strasbourg en l'honneur du Professeur Marie-Thérèse Bitsch (*Ces chers voisins. L'Allemagne, la Belgique et la France en Europe du XIXe au XXe siècle*). Comme par le passé, le CERE a également été sollicité par des journalistes, nationaux et étrangers, désireux de s'enquérir de plus amples informations sur des thèmes d'actualité européens ou luxembourgeois, en l'occurrence, la remise du prix Charlemagne au Ministre d'Etat, Monsieur Jean-Claude Juncker, la place de la monarchie dans la société luxembourgeoise contemporaine, l'OPA de Mittal Steel sur Arcelor, le débat autour du drapeau national, le rôle et l'image des Luxembourgeois dans une Union européenne élargie, etc., etc.

#### Le réseau TEPSA

Dans la foulée de la présidence luxembourgeoise de l'UE pendant le premier semestre de 2005, le CERE a considérablement renforcé ses activités au sein de la *Trans European Policy Studies Association* (TEPSA). Il peut donc paraître utile de faire ici une courte présentation de ce réseau international fondé en 1974 à l'initiative de quelques instituts de recherche renommés, désireux de développer leurs contacts avec des partenaires étrangers, étant entendu toutefois que chaque Etat membre de la communauté européenne et chaque pays candidat à l'adhésion à l'Union n'a droit à se faire représenter que par un seul institut. Au Grand-Duché, ce rôle de relais attitré est assumé par le Centre Robert Schuman. Depuis 1995, celui-ci tâche de satisfaire aux mieux les engagements divers et variés qui découlent de son appartenance à une organisation dont les adhérents sont aujourd'hui au nombre de 23, à savoir, l'*Austrian Institute for International Affairs* (OIIP) – Autriche, le Groupe d'études Politiques Européennes - *Studiegroep voor Europese Politiek* (GEPE-SEP) – Belgique, la *Bulgarian European Community Studies Association* (BECSA) – Bulgarie, le *Cyprus Institute of Mediterranean European and International Studies* (Kimedé) – Chypre, le *Institute of International Relations*, Prague – République tchèque, le *Danish Institute for International Studies* (DIIS) – Danemark, le *Estonian Foreign Policy Institute* (EVI) – Estonie, le *Finnish Institute of International Affairs* (UPI-FIIA) – Finlande, le Centre d'études européennes (Sciences Po) Université de Paris I Sorbonne – France, le *Institut für Europäische Politik* (IEP), Berlin – Allemagne, le *Greek Centre of European Studies and Research* (EKEME) – Grèce, le *Institute for World Economics of the Hungarian Academy of Sciences* (IWE HAS) – Hongrie, le *Institute of European Affairs* (IEA) – Irlande, le *Istituto Affari Internazionali* (LAI) – Italie, le *Latvian Institute of International Affairs* – Lettonie, le Centre d'études

et de recherches européennes Robert Schuman (CERE) – Luxembourg, le Netherlands Institute for International Relations - Clingendael Foundation for European Studies – Pays-Bas, le European Institute, Lodz – Pologne, le Instituto de Estudos Estrategicos e Internacionais (IEEI) – Portugal, le Centre of International Relations – Slovénie, le Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos – Espagne, le Swedish Institute of International Affairs – Suède et le Federal Trust for Education and Research – Royaume-Uni. S'y ajoutent par ailleurs trois membres associés: le Collège d'Europe à Bruges, le European Institute of Public Administration (EIPA) à Maastricht et le College of Europe à Natolin en Pologne.

Le but primordial du réseau de la TEPSA est de poursuivre et d'encourager la recherche en matière d'intégration européenne ainsi que de stimuler la discussion concernant la politique et les options politiques pour l'Europe. La recherche transeuropéenne est focalisée en première ligne sur la mise en place d'institutions démocratiques et efficaces. Dans cette optique, la TEPSA a initié maints débats et colloques internationaux consacrés au processus de la «constitutionnalisation» et aux travaux de la Convention européenne. Ces conférences ont attiré beaucoup de chercheurs spécialistes du traité constitutionnel.

La TEPSA s'intéresse également de près aux questions de sécurité, traitées en collaboration avec des experts externes. Ainsi le rôle de l'UE comme acteur global, ses relations avec l'OTAN, etc., ont été examinés et discutés à différentes reprises. Plusieurs publications consacrées plus particulièrement à ce sujet ont été éditées dans l'intervalle.

L'élargissement de l'UE est un autre challenge capital pour l'Union européenne: des chercheurs du réseau de la TEPSA ont publié des travaux sur l'intégration des nouveaux Etats membres, sur la perception de l'intégration européenne dans les pays candidats, sur l'impact du processus de prise de décision dans ces pays et l'influence des processus de prise de décision sur les administrations locales. Les relations avec les pays balkaniques, avec la Turquie et l'Ukraine se situent au centre des recherches les plus récentes. L'Union économique et monétaire, la monnaie commune et les relations avec les marchés mondiaux, les effets économique-financiers et sociaux de la mondialisation sont autant d'autres points régulièrement inscrits à l'ordre du jour.

Parmi les activités privilégiées du réseau TEPSA, mentionnons en particulier les *Presidency Conferences*. Tenues régulièrement tous les six mois et organisées en coopération étroite avec l'institut membre du pays qui assume la présidence de l'Union européenne au cours du semestre à venir, ces tables rondes réunissent pendant une ou deux journées consécutives des experts de tous bords: des chercheurs du monde académique de la TEPSA – politologues, économistes, historiens, juristes, et autres – y côtoient des hommes du terrain comme des journalistes, syndicalistes, hommes politiques, diplomates et hauts fonctionnaires des administrations tant nationales qu'européennes. Les débats donnent ainsi l'occasion d'exposer et d'expliquer les politiques européennes, de présenter des projets alternatifs à envisager ou d'explorer des pistes en vue de la mise au point de politiques européennes constructives et non-bureaucratiques.

C'est ainsi qu'en décembre 2004, à la veille de la présidence luxembourgeoise, le tour avait été au CERE de convoquer au Centre culturel de rencontre de Neumünster à Luxembourg un colloque qui avait rassemblé environ 150 personnalités locales et étrangères. Le poids de la manifestation avait été rehaussé par la présence de S.A.R. le Grand-Duc Henri et du Vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Asselborn. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise y avait eu l'occasion d'expliquer devant la communauté scientifique, le corps diplomatique et la presse les défis et les enjeux de la présidence du Grand-Duché.<sup>1</sup>

*Last but not least* la TEPSA a lancé en 2004 un nouveau programme ambitieux appelé «*EU-25 Watch. EU-Consent – Constructing a European network*». Placé sous la direction de l'*Institut für europäische Politik* de Berlin, ledit projet vise à faire tous les semestres le point sur les questions majeures de la politique européenne telle qu'elle est perçue dans et par tous les Etats membres de l'UE et les pays candidats. Chaque institut du réseau de la TEPSA touche à cet effet un questionnaire très élaboré qui lui sert de guide pour la rédaction d'un rapport national. L'institut de politique européenne de Berlin recueille ensuite la vingtaine de contributions avant d'en éditer le contenu via internet ([www.iep-berlin.de/publik/EU25-Watch](http://www.iep-berlin.de/publik/EU25-Watch)). Par ce biais, les différentes analyses nationales obtiennent une diffusion des plus larges, toute en assurant au grand public l'accès gratuit à une source d'informations de haute qualité.

Le premier numéro de *EU WATCH 25* portait notamment sur les sept grands thèmes suivants: la conférence intergouvernementale de 2004, l'élaboration du traité constitutionnel, les élections européennes de 2004, l'élargissement de l'Union, la politique de voisinage de l'UE, l'agenda 2007 et la dynamique créée par l'élargissement. Le deuxième numéro a élucidé entre autres la crise constitutionnelle dans l'UE, l'avenir du processus d'élargissement, le cadre financier 2007-2013, la revitalisation de l'agenda de Lisbonne, la politique étrangère commune et la politique de sécurité commune, les perspectives de l'UE 2005-2009 ainsi que les principaux thèmes du débat européen dans les différents pays membres. A l'occasion du troisième numéro tous les instituts de la TEPSA ont été invités à référer sur le débat constitutionnel dans leur pays pendant la période de réflexion, sur la perception du processus d'intégration par les citoyens des différents pays concernant les bénéfices et les charges en relation avec l'UE. Chaque adhérent du réseau a pris position sur des acteurs qui sont appelés à jouer un rôle déterminant, sur les discours et les sujets sociétaux et politiques dans les autres pays membres tels qu'ils sont couverts par les médias nationaux, sur le rang du pays respectif dans le classement de Lisbonne, sur l'élargissement de l'UE dans la région des Balkans ainsi que sur les perspectives de la politique européenne au Moyen-Orient. Le prochain numéro paraîtra en janvier 2007. Il traitera entre autres des attentes suscitées par la présidence allemande, de la déclaration de Berlin pour le 1<sup>er</sup> semestre de 2007, de la politique commune de l'énergie et des scénarios virtuels pour sortir de la crise constitutionnelle.

Retenons, pour terminer, que la collaboration active au projet *EU WATCH 25* occasionne au CERE un surcroît de travail d'autant plus appréciable que les moyens

---

<sup>1</sup> Cf. aussi le Rapport d'activités du CERE en 2004.

à sa disposition sont à vrai dire dérisoires en comparaison avec ceux alignés par ses partenaires européens de la TEPSA. Les centres de recherche étrangers recourent en effet à des *think tanks* composés de véritables équipes de chercheurs scientifiques dotés de formations différentes en sciences politiques, en économie, en droit international, etc.; ils profitent par ailleurs d'une documentation très large accessible dans les bibliothèques de leurs instituts respectifs. Le CERE est par contre contraint de travailler avec des moyens de fortune, c'est-à-dire que son personnel – un poste et demi –, outre ses tâches «normales» qui déjà absorbent le plus clair de l'emploi temps quotidien, doit évacuer la besogne qui dans d'autres pays est abattue par plusieurs chercheurs exclusivement recrutés pour s'occuper du seul dossier sous rubrique. A cela s'ajoute le problème d'une dotation budgétaire en régression de plus de 10%. Or, sans le déblocage de moyens adéquats, le CERE menace tôt ou tard de ne plus être à même de répondre aux attentes de ses partenaires européens. Voilà qui serait déplorable, car *EU-25 Watch. EU-Consent – Constructing a European network* est une plate-forme idéale et internationalement reconnue pour présenter le point de vue luxembourgeois à la communauté scientifique et politique internationale. Partant, il est de l'intérêt national du Grand-Duché de ne pas abandonner à la légère cette tribune, surtout si on sait que le point de vue de notre pays – s'il n'est pas tout simplement ignoré –, est bien des fois présenté à l'étranger sous une lumière peu favorable.

### **Visites au CERE**

Conformément à sa vocation de centre de rencontre, la maison Schuman a accueilli de nombreux visiteurs, tant luxembourgeois qu'étrangers, comme par exemple l'Association des maires de la région frontalière lorraine, la Deutsch-Luxemburgische Gesellschaft à Luxembourg, les élèves d'un collège d'Angers, leurs camarades luxembourgeois du Lycée Robert Schuman, les étudiants du *master* en histoire de l'intégration européenne de l'Université du Luxembourg, etc.

Parmi les hôtes de marque, signalons e.a. le passage de Monsieur Jan Figel, membre de la Commissaire de l'UE, responsable des affaires culturelles et Madame Veira Vike Freiberga, Président de Lettonie.

### **Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne**

Le CERE assume le secrétariat général et la direction scientifique de la *Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne / Journal of European Integration History*. Cette publication doit son existence à la Présidence du Gouvernement et au ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle du Grand-Duché de Luxembourg, sans l'appui financier desquels une entreprise du type serait difficile sinon impossible à matérialiser.

La revue – elle vise avant tout un public de chercheurs dans les milieux universitaires européens, voire à travers le monde entier – a comme objectif principal de promouvoir l'analyse et la compréhension des différents aspects diplomatiques, technologiques, militaires, sociaux, économiques, culturels, etc. de l'intégration européenne au XX<sup>e</sup> siècle. Chaque numéro comprend d'un côté une série de comptes rendus qui résument les importantes publications éditées depuis peu, et de

l'autre côté une série d'articles de fond rédigés en langue anglaise, française ou allemande. Une rigoureuse procédure de *peer reviewing* permet d'opérer un choix judicieux de contributions de qualité.

Des deux numéros édités en 2006, le premier a été coordonné par le Professeur Antonio Varsori de l'Université de Padova. Sorti en juin, il comprend les huit articles suivants:

- Martin KOOPMANN, *Failed Mediation: Germany and the European Political Union*;
- Vincent DUJARDIN, *The Failed Attempt to Relaunch the WEU and the Issue of the First Enlargement*;
- Charles BARTHEL, *Emile Mayrisch et le pacte international de l'acier des années vingt*;
- Mauve CARBONELL, *Karl-Maria Hettlage (1902-1995): un expert au service de l'Europe et des Allemagnes*;
- Paolo TEDESCHI, *Une nouvelle Europe à construire. La section italienne de la LECE, de 1948 à la création du Marché Commun*;
- Mauro ELLI, *A politically-tinted rationality: Britain vs. EURATOM, 1955-63*;
- Frances LYNCH, Lewis JOHNMAN, *Technological Non-Co-operation: Britain and Airbus, 1965-1969*;
- Giuliano GARAVINI, *The Battle for the Participation of the Community in the G7 (1975-1977)*.

Le second fascicule édité en décembre sous la houlette du Professeur Gérard Bossuat de l'Université de Cergy-Pontoise est plus particulièrement consacré au thème de l'histoire de la recherche scientifique et technique en Europe. Ses auteurs sont en partie des historiens, en partie des hauts fonctionnaires européens mêlés de près à la politique de l'UE en matière de recherche:

- Pierre PAPON, *L'Europe de la recherche: une réponse aux défis de l'avenir*;
- Lorenza SEBESTA, *Choosing its own way: European cooperation in space. Europe as a third way between science's universalism and US hegemony?*;
- Georges SAUNIER, *Eurêka: un projet industriel pour l'Europe, une réponse à un défi stratégique*;
- Ulrich PFEIL, *Der Platz der wissenschaftlich-technologischen Beziehungen im Prozeß der Europäischen Integration. Das Beispiel der Farbfernsehnorm*;
- Anke Marei LUDWIG, *Platz gefunden. – Ziele klar? Die Politik der europäischen Mitgliedstaaten im NATO-Wissenschaftsausschuss (1957-1967)*;
- Arthe VAN LAER, *Liberalization or Europeanization? The EEC Commission's Policy on Public Procurement in Information Technology and Telecommunications (1957-1984)*;
- Michel ANDRÉ, *L'espace européen de la recherche: histoire d'une idée*.

## Bibliothèque du CERE

La participation du CERE au *masters* en histoire de l'intégration européenne organisé par la faculté des sciences humaines de l'Université du Luxembourg amène un nombre croissant d'étudiants à consulter nos collections de quelque valeur au sein de la bibliothèque scientifique du Centre Schuman.

### Publications

BARTHEL Charles, *Émile Mayrisch et le pacte international de l'acier des années vingt*, in: *Journal of European Integration History*, 1(2006), pp.43-65

BARTHEL Charles, *Les marchés de l'acier et le «projet sidérurgique»: l'expansionnisme des maîtres de forges français au Grand-Duché de Luxembourg (1918-1919)*, in: MIOCHE Ph., WORONOFF D. (dir.), *L'acier en France. Produits et marchés, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2006, pp.85-102

BARTHEL Charles, *Töschend Konterrevoluitioun a Modernitéit – 150 Joer Leidelenger Gemengenautonomie*, Discours prononcé le 25 novembre 2006 à l'occasion de la séance académique célébrant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la commune de Leudelage, [http://www.leudelage.lu/Html/buet/82/leu\\_150\\_ans\\_.pdf](http://www.leudelage.lu/Html/buet/82/leu_150_ans_.pdf)

BARTHEL Charles, *Bras de fer. Les maîtres de forges luxembourgeois, entre les débuts difficiles de l'UEBL et le Locarno sidérurgique des cartels internationaux. 1918-1929*, thèse de doctorat, ISP, Luxembourg, 2006

BARTHEL Charles, *Un transfert de propriété pas comme les autres. Les premiers épisodes de l'aliénation des usines de Differdange-Rumelange au lendemain de la Grande Guerre*, in: *Nos Cahiers*, 3/4 (2006), pp.309-338

BARTHEL Charles, *Une «crise manifeste» jamais déclarée. La Haute Autorité, le Club des Sidérurgistes et les cartels censés assainir les marchés de l'acier (1961-1965)*, in: SCHIRMANN S., DUMOULIN M., EVERT J., *Ces chers voisins. L'Allemagne, la Belgique et la France en Europe du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Strasbourg* organisé en l'honneur de Mme le Prof. M.-Th. Bitsch, à paraître

BARTHEL Charles, *Émile Mayrisch*, in: Université du Luxembourg (éd.), *Lieux de mémoire*, à paraître

MAJERUS Jean-Marie, *La poudrerie à Kockelscheuer. 1906-2006. Un siècle d'histoire d'une société et d'un terroir industriel*, Luxembourg, 2006

MAJERUS Jean-Marie, *L'affirmation de l'indépendance luxembourgeoise 1815-1919*, in: *Transilvania*, Octobre(2006), Sibiu, pp 3-34

MAJERUS Jean-Marie, *The creation of the Benelux Economic union*, in: *Benelux revisited*, Clingendael Institute of International Relations, The Hague, à paraître

MAJERUS Jean-Marie, *Le Luxembourg*, in: *Renaissance du Vieux Metz et des Pays lorrains*, 1(2007), Metz, pp 2-28

MAJERUS Jean-Marie, *Joseph Bech, eine umstrittene politische Figur*, in: *Grosse Persönlichkeiten aus dem Raum Saar-Lor-Lux*, Paulinus Verlag, Trier, à paraître

MAJERUS Jean-Marie, *D'Geschicht vum letzebuenger Gaardebau*, in: *Fédération horticole: 75e anniversaire 1931-2006*, à paraître

MAJERUS Jean-Marie, *Die Europapolitik Luxemburgs nach dem 2.Weltkrieg*, in: LORIG W., HIRSCH M. (éd.), *Etudes sur le Luxembourg politique*, à paraître

TRAUSCH Gilbert, *Luxemburgs Beitrag zur Union. Nach Europa mit fünf Premierministern*, in: *Luxemburger Wort*, 23.05.2006, pp.12-13



TRAUSCH Gilbert, *Von Bech zu Juncker. Luxemburgs Beitrag zur Union* in: MÜLLER O., VINCKEN B., *Europa im Herzen. Verleihung des Internationalen Karlspreises zu Aachen 2006 a Jean-Claude Juncker*, Druckerei Erdtmann, Herzogenrath, pp.73-92  
TRAUSCH Gilbert, *Die grosse Kunst klein zu sein. Am Beispiel von Luxemburg*, in:  
LORIG W., HIRSCH M. (éd.), *Etudes sur le Luxembourg politique*, à paraître

\* \* \* \* \*

## **5. Le Centre de Communications du Gouvernement**

### **1. Changements de personnel**

A part le remplacement d'un agent parti en retraite, le personnel du Centre de Communications du Gouvernement a été renforcé au cours de l'année 2006 par un ouvrier dans la carrière de jardinier-paysagiste.

De plus, l'effectif du Centre de Communications du Gouvernement a été augmenté par l'engagement d'un employé de la carrière C à titre temporaire et à tâche partielle.

### **2. Modernisation et maintenance des infrastructures**

Depuis le mois de juin 2005, le bâtiment à l'entrée du CCG a été soumis à des travaux de transformation et de rénovation afin d'y installer le «Service Courrier du Gouvernement», y compris un garage pour le stationnement de la camionnette courrier.

Suite à une réorganisation interne du CCG, le personnel du « Central téléphonique du Gouvernement » a également été installé dans ce bâtiment afin d'y former un seul groupe de centralistes avec ceux du « Numéro Vert du Gouvernement ».

L'entrée spécifique (Sas de sécurité) pour faciliter le contrôle d'accès lors d'événements majeurs au CCG, a été achevé. Il n'est cependant pas encore opérationnel, faute de l'installation technique requise.

### **3. Centre de conférences et d'accueil :**

Considérant que le Grand-Duché de Luxembourg assurait la Présidence de l'UE au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2005, le nombre d'activités a évidemment diminué par rapport à 2005 et ceci notamment en ce qui concerne les événements majeurs.

Ces événements majeurs se limitaient aux déjeuners et dîners d'accueil et/ou de départ de 2 Premiers Ministres et de 6 Ambassadeurs, ainsi que l'organisation de la conférence diplomatique du 06 au 10 mars 2006.

Néanmoins, les installations du CCG ont servi de cadre pour de nombreuses conférences et réunions nationales et internationales.

Les divers locaux du CCG étaient occupés en total pendant 109 journées, incluant 35 déjeuners, 4 dîners et 5 conférences de presse.

### **4. Réseaux de communications internationaux**

De par ses attributions, le CCG se charge de la planification, de la mise en oeuvre, de la maintenance et de l'exploitation des extensions nationales des réseaux de télécommunications internationaux sécurisés.

## **5. La Permanence Gouvernementale (PG)**

La Permanence Gouvernementale assure un service de permanence 24/24 heures en tant que centre de transmission au profit du gouvernement et des administrations essentielles. Elle est chargée de la surveillance des réseaux sécurisés internationaux et du réseau national sécurisé. Le dernier relie entre autres les ambassades et représentations permanentes luxembourgeoises à travers le monde.

Dans le cadre de la cellule de crise du Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CC/CSPN) la PG est chargée par les autorités compétentes de convoquer les membres des différentes cellules de crise par le biais du système d'information et d'alerte rapide (système Alarmtilt).

La mission de la PG consiste à réceptionner les messages entrant, d'initier les réactions nécessaires et garantir l'acheminement au destinataire en respectant les mesures de sécurité eu égard au niveau de classification et les délais eu égard au degré d'urgence.

Les 12 agents de la PG travaillent par équipes successives.

## **6. Représentations**

### **6.1. Généralités**

Les membres du CCG représentent le Luxembourg au sein des comités nationaux et internationaux traitant les questions des télécommunications.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres du comité en dehors des réunions et l'exécution des décisions prises sont des tâches volumineuses qui peuvent en découler.

### 6.1.1. Représentations internationales

Les responsables du CCG sont en charge des représentations internationales suivantes :

<b>Répartition des représentations C3 (Consultation, Command and Control) OTAN</b>				
<b>Groupe</b>	<b>Désignation des comités</b>	<b>Représentant</b>	<b>Remplaçant</b>	<b>Mandat du comité</b>
C3 BOARD	BUREAU DES C3 DE L'OTAN	LtCol SIMON	M. LAURES	Le Bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN est responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O)
C3 Rep	GROUPE DES REPRESENTANTS DU BUREAU DES C3 DE L'OTAN	M. LAURES	LtCol SIMON	Apporter un soutien au Bureau des C3 en suivant de façon continue les questions relatives aux C3, traiter les questions urgentes et coordonner le travail du Bureau et de ses organes subordonnés
JC3RCSC	SOUS-COMITE DES BESOINS ET DES CONCEPTS C3 INTERARMEES	(*)		Apporter un soutien au Bureau des C3 concernant les besoins opérationnels et les concepts d'opérations relatifs aux systèmes C3. Donner des avis aux autres sous-comités du NC3B et à des organes de l'OTAN sur toutes les questions liées aux besoins et concepts interarmées concernant les C3 Faire directement rapport au Comité militaire pour les questions opérationnelles interarmées concernant les C3
ISC	SOUS-COMITE DE L'INTEROPERABILITE	M. LAURES		Apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant la politique de normalisation des C3 et l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'OTAN et des systèmes C3 liés à l'OTAN, dans le cadre de la consultation, du commandement et de la conduite des opérations.
FMSC	SOUS-COMITE DE GESTION DE FREQUENCES	M. LAUX	M. ZEIMES	Apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN en tant que Sous-comité multinational chargé de répondre aux besoins de l'OTAN et, s'il y a lieu, aux besoins des pays concernant le spectre et les fréquences radioélectriques en temps de paix, en période de crise et en temps de guerre Agir en tant qu'autorité pour les fréquences radioélectriques de l'Alliance. Rapporter directement au Comité militaire pour les questions opérationnelles à caractère urgent relevant de sa compétence.
ISEC	SOUS-COMITE INFOSEC	M. LAURES		Fournir au Bureau C3 de l'OTAN des recommandations sur la politique des systèmes C3 liée à la sécurité. Il s'agit de la politique INFOSEC visant à protéger la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité et la disponibilité des informations conservées, traitées ou transmises sur les systèmes C3. Informer le comité de sécurité de l'OTAN des incidences de la politique des C3 liée à la sécurité... Fournir des réponses directement au Comité militaire sur les questions d'un caractère opérationnel urgent relevant de sa compétence Fournir des avis d'experts directement aux pays, ainsi qu'aux commandements, agences et services de l'OTAN sur toutes les questions relevant de sa compétence.
ISSC	SOUS-COMITE DES SYSTEMES D'INFORMATION	M. LAURES	M. DELLI-ZOTTI	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant les systèmes d'information, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
CNSC	SOUS-COMITE DES RESEAUX DE	M. DELLI-ZOTTI	M. BILDGEN	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions relatives aux

	COMMUNICATION			télécommunications et aux réseaux, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
NAVSC	SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'OTAN pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Fournir des normes techniques dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences
IDENTSC	SOUS-COMITE DE L'IDENTIFICATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'Alliance pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de l'identification, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Etablir les normes techniques dans le domaine de l'identification
SCEPC/ CCPC	CIVIL COMMUNICATION PLANNING COMMITTEE	M. BILDGEN	M. SCHILTZ	Etablir des plans concernant la mise en place, la dotation en effectifs et le fonctionnement de l'élément des télécommunications civiles de la Cellule de crise pour les situations d'urgence dans le domaine civil. Mettre sur pied un groupe d'experts. Mettre au point et coordonner en temps de paix les dispositions nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, la disponibilité continue des télécommunications civiles en période de crise et en temps de guerre, à des fins civiles et militaires.

(\*) Comités pour lesquels le CCG n'a pas désigné de représentant. La documentation de ces comités est suivie et des participations aux réunions sont assurées en cas de besoin.

<b>Répartition des représentations UE</b>				
	Conseil de Surveillance de l'entreprise commune GALILEO	LtCol SIMON	M. BILDGEN	Le conseil d'administration est chargé notamment: de nommer le directeur et d'approuver l'organigramme, de désigner les membres du comité consultatif, d'adopter le règlement financier de l'entreprise commune conformément à l'article 14, paragraphe 3, conformément à l'article 13, d'approuver le budget annuel, y compris le tableau des effectifs, le plan de développement de la phase de développement du programme et les estimations de coût du programme, d'approuver les comptes et le bilan annuels, de décider toute acquisition, vente et hypothèque de biens fonciers et autres droits immobiliers, ainsi que la constitution de cautionnements ou garanties, la prise de participations dans d'autres entreprises ou institutions et l'octroi de prêts ou la souscription d'emprunts, d'approuver, à une majorité de 75 % des voix, toute proposition impliquant un changement important dans l'exécution du programme Galileo, d'adopter les rapports annuels sur l'état d'avancement du programme Galileo et sa situation financière mentionnés à l'article 16, paragraphe 2, d'exercer tout autre pouvoir et d'assumer toute autre fonction, y compris la mise en place d'organes subsidiaires, le cas échéant nécessaires aux fins du programme Galileo, d'adopter le mandat du comité exécutif.
	Comité de Sécurité GALILEO	LtCol SIMON		<b>Missions de politique générale de sécurité:</b> contribuer aux actions ayant trait à la sécurité du système Galileo ; définir la politique de sécurité en matière de radionavigation et assister la Commission dans les négociations avec les Etats tiers pour ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurité ; assurer la cohérence des actions de sécurité avec l'ensemble des acteurs intéressés, en particulier l'ESA. <b>Missions d'expertise:</b> se prononcer sur les annexes de sécurité pour les contrats industriels ;suivre les spécifications sécurité du système (architecture et sécurité des constituants du système). <b>Missions d'approbation (dont INFOSEC):</b> définir les principes et normes de sécurité pour les techniques d'information (INFOSEC);définir les procédures de sécurité et contrôler leur mise en application (y compris sous forme d'audits). <b>Missions de sécurité opérationnelle :</b> préparer la structure de sécurité opérationnelle ayant la capacité d'être l'interlocuteur des autorités de sécurité des Etats-Unis et d'autres Etats tiers; assurer l'interface entre le programme Galileo et les instances de sécurité nationales et internationales (OTAN, Conseil de l'Union européenne, etc...).

				<p><b>Missions techniques vis à vis des utilisateurs:</b>définir la cryptologie qui nécessite une approbation gouvernementale (développement, réalisation, validation de composants cryptologiques,...) ;établir les spécifications et instructions de réalisation des récepteurs PRS simulateurs de signaux ;établir les procédures d'obtention de récepteurs PRS et la réglementation afférente ;</p> <p><b>Mission réglementaire:</b>identifier les mesures réglementaires sont nécessaires (Wassenaar, MTCR, accords internationaux...) ;veiller au respect de la réglementation sécuritaire pour la radionavigation par satellites.</p>
COTEL	CFSP Communication Group	M. LAURES		<p>Proposer au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune) la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication.</p> <p>Développer des directives et instructions dans le cadre INFOSEC.</p>
<b>Répartition des représentations : OSCE</b>				
	Communication Group	M. DELLI- ZOTTI		<p>Proposer la politique à long terme des moyens de télécommunications</p> <p>Décider les solutions techniques à réaliser au niveau du réseau</p>
	Communication Control Board	M. STORS		<p>Le Communication Control Board formule des avis et recommandations techniques au profit du Communication Group.</p> <p>Il est chargé de contrôler la configuration du réseau et d'analyser les modernisations à apporter.</p>
	User Group Meeting	M. STORS		<p>Le User Group Meeting regroupe les gestionnaires de réseau. Il représente un forum pour adresser les problèmes d'exploitation du réseau.</p>

## 6.2. Comité National des Télécommunications

Suite à la proposition du Chargé de direction du CCG et avec autorisation de Monsieur le Premier Ministre, le Comité Mixte des Télécommunications avait repris ses activités en 1998.

La mission principale de ce comité émane d'un règlement ministériel de 1969, dont voici un extrait :

“..... En temps de paix, le comité: (1) organise, coordonne et prépare les plans relatifs à l'utilisation des moyens de télécommunications en temps de nécessité; (2) prépare les plans pour une remise en état rapide des télécommunications en cas de destruction; .....”

“..... En temps de nécessité, le comité: (1) coordonne et contrôle l'exécution des plans établis en temps de paix et surveille l'application des mesures de sécurité relatives au systèmes des télécommunications; .....”

Depuis sa réactivation, le comité a commencé les travaux menant à la publication du « Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications ».

Le comité se réunit en session plénière deux fois par année. Vu le nombre élevé de questions spécifiques à traiter, le comité s'est donné un nombre de groupes de travail chargés d'examiner des sujets spécifiques et de formuler des propositions à l'adresse de l'assemblée.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales vis à vis des moyens de télécommunications ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides de ce secteur nécessitent l'analyse régulière des besoins

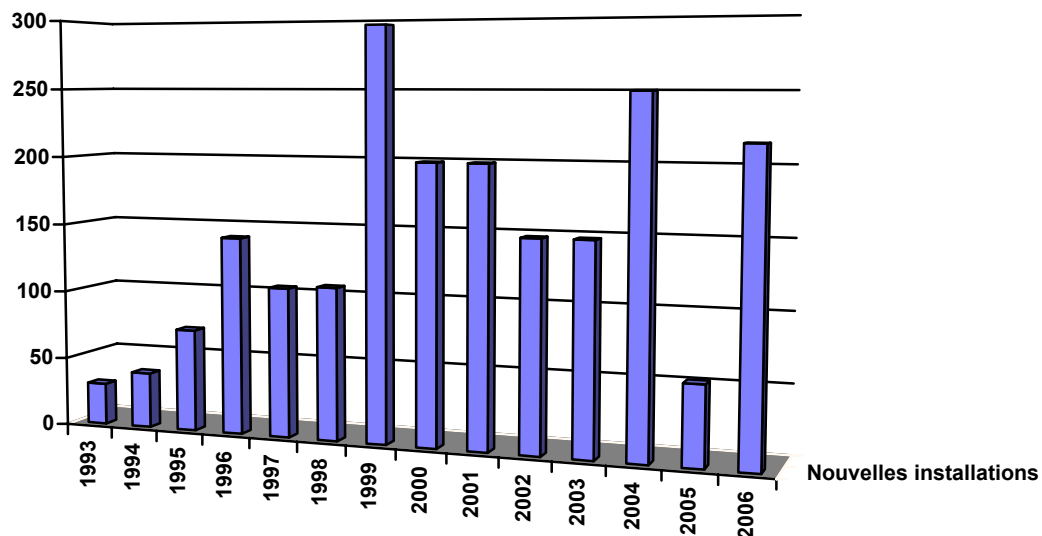
de l'Etat et de sa capacité de s'assurer les services de télécommunications nécessaires en situations d'exception.

Sur le plan technologique on est en train de vivre la révolution de la digitalisation. A côté des applications de télécommunications d'avant-garde comme l'INTERNET et les « Virtual Private Networks », il y a lieu de voir les services ajoutés au niveau des réseaux de téléphonie fixes et mobiles.

Suite aux initiatives de l'Union Européenne, le marché des télécommunications a été libéralisé. Ceci impliquait l'apparition d'opérateurs privés mettant en place de nouveaux réseaux. La réglementation d'un tel marché, au sein duquel les interconnexions sont de mise, n'est pas chose facile. A part des aspects financiers, il y a lieu à ne pas perdre de vue les enjeux de fiabilité de l'ensemble. Surtout en cas de crise ou d'accidents majeurs, la disponibilité de télécommunications est d'une importance cruciale.

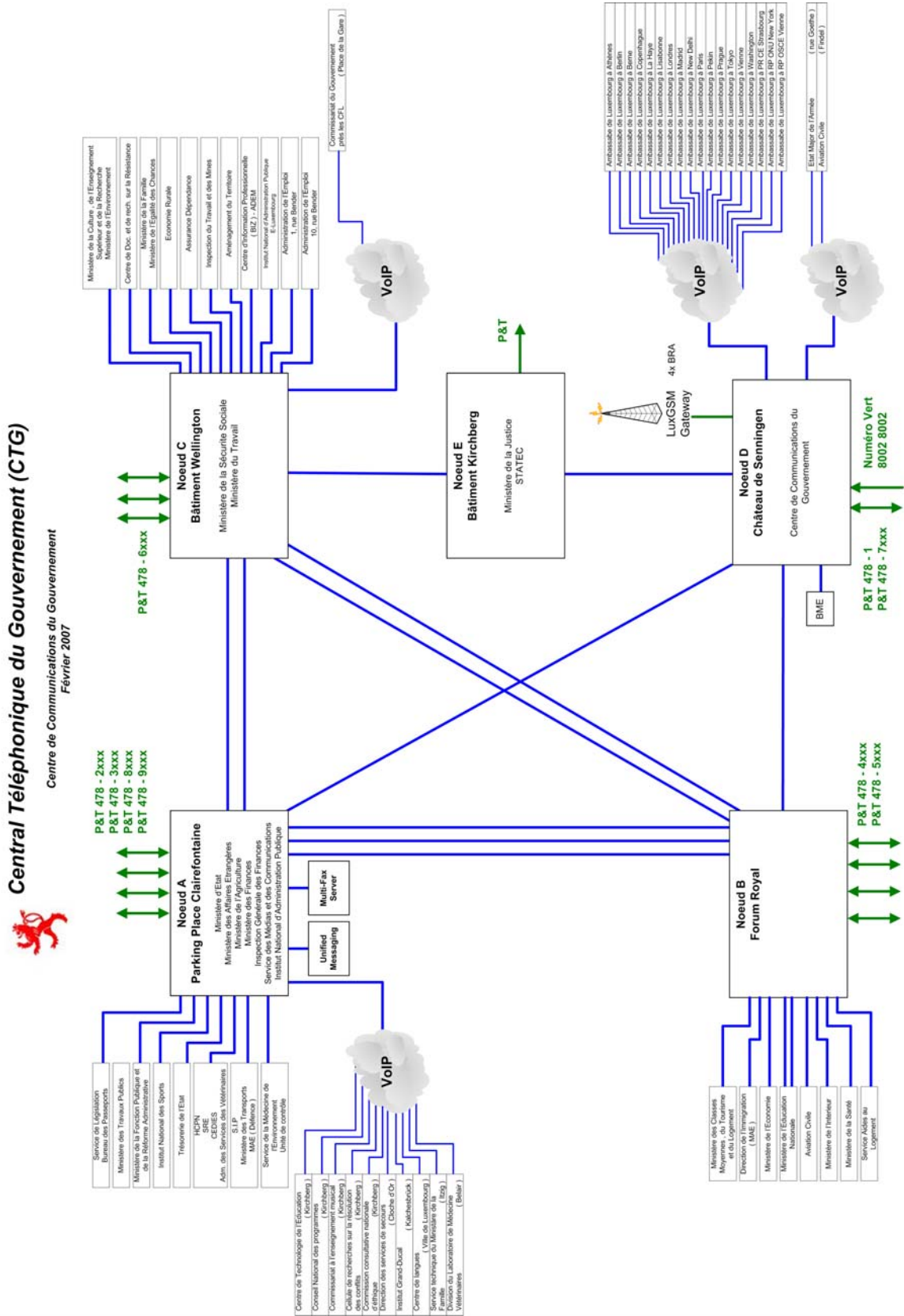
## 7. Le Central Téléphonique du Gouvernement 478-1 (CTG)

Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2006 le chiffre de **4.320**. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993.



La capacité des connexions vers l'extérieure (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 390 canaux à 64 Kbit/s.

# 7.1. Architecture actuelle du CTG





## 7.2. Modernisations de l'année 2006

En 2006, le CCG a procédé aux modernisations suivantes du CTG :

Mise en service d'une nouvelle unité déportée au profit :

- ° du Service Médical et du Service national de la Sécurité du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (Bâtiment ALOR)

Installation d'un poste téléphonique « Voice over Internet Protocole » au profit

- ° des Ambassades et Représentations du Luxembourg à l'étranger (18 téléphones)

Interconnexion d'un nouveau central téléphonique (bâtiment administratif à Strassen) au réseau du CTG pour les besoins :

- ° de l'Unité de Contrôle du Ministère de l'Agriculture
- ° du Service de la Médecine de l'Environnement

Système d'accueil pour le besoin

- ° de l'Administration de l'Emploi (bâtiment annexé)

Analyse de trafic effectuée pour les besoins :

- ° de l'Administration de l'Emploi
- ° du Bureau des Passeports, Visas et Légalisations

Déplacement des postes opérateurs (8 x) vers un bâtiment rénové au CCG ensemble avec les agents du numéro vert

Echange de 700 postes téléphoniques datant de 1992 vers un modèle plus récent

Modernisation des équipements pour la diffusion des messages d'accueils

Modernisation de l'interconnexion avec le réseau international téléphonique de l'OTAN

Installation d'un système de conférence simultané à travers le réseau du CTG

Remplacement des batteries de secours sur différents sites du réseau CTG

Acquisition d'un système de synchronisation d'horloge au réseau du CTG

Sécurisation des liens 2 Mbit/s entre les 5 nœuds par ajout de platines de contrôle

Migration de la Messagerie Unifiée vers une nouvelle plateforme

Acquisition du matériel de télécommunications (fixe et mobile) pour l'aménagement du bâtiment administratif « Forum Royal » actuellement en cours de rénovation.

Déplacement du central téléphonique avec tous les appareils y raccordés du Conseil d'Etat vers la nouvelle annexe. En tant qu'en rôle en expert en télécommunications, le CCG a élaboré un cahier des charges pour le Conseil d'Etat pour l'acquisition d'un nouveau système de téléphonie fixe et mobile.

Mise à jour du contrat d'entretien du CTG datant de 1992 vers un nouveau contrat du type « Service Level Agreement (SLA) » pour une durée de 3 ans.

Actuellement, tous les noeuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

### **7.3. Planification**

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires pour les années à venir sont les suivants:

- ° Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix)
- ° Divers remplacements de composantes vétustes et principalement l'échange des appareils téléphoniques en 3 phases.
- ° Possibilité pour la transmission de la voix par le biais du protocole I.P. surtout au profit des sites distants (travail à domicile)
- ° Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique.
- ° Gestion améliorée du réseau.
- ° Suivre les recommandations de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (Changement de la racine 478 en 2478)

### **7.4. Appareils téléphoniques mobiles et messagerie mobile**

Actuellement le CCG gère 500 appareils et abonnements mobiles GSM. Cette gestion prend de plus en plus d'importance étant donné que de nombreux fonctionnaires se déplacent fréquemment et qu'ils doivent être joints à tout moment.

Aujourd'hui, la joinabilité ne se limite plus à la téléphonie, mais le CCG reçoit de plus en plus de demandes de support pour accéder en permanence aux messages électroniques. Ainsi le CCG et le CIE sont en cours de mettre en place une plateforme pour permettre l'accès aux serveurs de messagerie du Centre Informatique de l'Etat par le biais de GSM/PDA Windows Mobile 5. La gestion, l'accès et la sécurité de ces équipements GSM/PDA sont contrôlés de manière centralisée 24h/24 et 7j/7. Un lien dédié a été mis en place entre l'opérateur GSM et

le Centre Informatique de l'Etat permettant d'assurer les directives de sécurité internes au réseau informatique de l'Etat.

## **8. Le Numéro Vert du Gouvernement 8002 8002 (NVG)**

### **8.1. Pourquoi un Numéro Vert ?**

La mise en place d'un Numéro Vert du Gouvernement fait parti des mesures décidées dans le cadre de la Réforme Administrative. Depuis mai 2001, le numéro d'appel 8002 8002 est à disposition du public. Lors d'une conférence de presse organisée au sein du château de SENNINGEN, Monsieur le Secrétaire d'Etat Joseph SCHAACK a fait la présentation de ce nouveau service.

Les appels à l'adresse du 8002 8002 sont gratuits. Le but déclaré du Numéro Vert est d'offrir au public un seul numéro téléphonique lui permettant de recevoir les coordonnés des services et des personnes chargées du traitement des questions soulevées par l'appelant. Il importe de pouvoir fournir à l'utilisateur des coordonnés aussi précises que possible afin d'éviter des transferts téléphoniques répétés.

### **8.2. Le logiciel de recherche**

Afin de permettre aux opérateurs de fournir des renseignements précis concernant les organismes et les personnes chargés de traiter les différents domaines, il faut mettre à disposition des informations détaillées et sous forme facilement accessible. Un logiciel de recherche spécifique permet de sélectionner les informations recherchées.

Le CCG a défini les fonctionnalités d'un tel logiciel de recherche et a assuré le développement par ses propres moyens en personnel. Le logiciel est alimenté en informations par une base de données dont la mise à jour se fait de manière journalière. L'accès aux informations est possible à l'aide de mots clefs, à l'aide de la structure hiérarchique de l'Administration Gouvernementale ou encore par le nom des personnes recherchées.

Actuellement, le même logiciel de recherche utilisant les mêmes données est employé par les opérateurs du standard du Central Téléphonique Gouvernemental (478-1).

### **8.3. Collecte des données**

Les données nécessaires au fonctionnement du Numéro Vert dépassent nettement les renseignements contenus dans l'annuaire traditionnel. Le logiciel de recherche doit disposer d'informations précises concernant l'organisation des organismes et les fonctions et responsabilités du personnel.

Le CCG contacte à cette fin régulièrement tous les ministères, administrations et services publics pour lui fournir les renseignements requis.

#### **8.4. Mise à jour des données**

Il est important que les opérateurs disposent à tout moment d'informations correctes et actuelles. C'est pourquoi une mise à jour rapide des données est prévue. Les organismes concernés peuvent faire parvenir au CCG les corrections nécessaires par tout moyen disponible (fax, Email, téléphone, disquette, etc...). Les corrections sont alors reportées à la base de données. Un logiciel dédié est capable d'extraire les données corrigées et de les préparer pour l'envoi vers les postes opérateurs.

### **9. Le projet « LUSECNET »**

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET a été mis en place pour le début de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. Conformément à ses attributions, le CCG est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

L'évolution ainsi que la convergence des technologies de l'informatique, des télécommunications ainsi que du chiffrement, permettent aujourd'hui le déploiement et l'exploitation de réseaux informatiques sécurisés au plus haut niveau. Des organismes internationaux ainsi que nombreuses nations sont entrain de mettre en service de tels moyens.

Afin de permettre aux autorités nationales des communications efficaces et sécurisées, le CCG a proposé la réalisation d'un réseau national répondant aux standards de sécurité reconnus sur le plan international. L'abréviation "LUSECNET" se rapporte au terme anglais "LUXEMBOURG SECURE NETWORK".

#### **9.1. La finalité du LUSECNET**

Le projet comporte un aspect national et un aspect international. Sur le plan national, il y a lieu de procurer aux autorités et aux administrations nationales un moyen moderne permettant l'échange instantané ainsi que la sauvegarde sécurisée d'informations classifiées.

Sur le plan international, il y lieu de moderniser l'infrastructure nécessaire à la réception, la distribution nationale et la sauvegarde d'informations classifiées provenant d'organismes internationaux et de nations souveraines. De même, il faut disposer de possibilités comparables pour informer les partenaires.

Les fonctionnalités requises comprennent la messagerie électronique formelle, la distribution ainsi que l'archivage de documents à différents niveaux de classification, l'accès à des bases de données classifiées ainsi que des applications voix et fac-similé sécurisées.

Le concept du projet ne prévoit aucune infrastructure de réseau propre. En se basant sur des capacités existantes du Centre Informatique de l'Etat (CIE), respectivement du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), le CCG entend minimiser les coûts

d'exploitation de manière stricte. Cette coopération a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de coordination avec des responsables des organismes concernés et semble parfaitement sur bonne voie.

## **9.2. La planification**

La présidence luxembourgeoise au sein de l'UE a représenté une échéance à laquelle le réseau a dû fonctionner de manière fiable. Un premier noyau du réseau, c.à.d. le Ministère des Affaires Etrangères avec ses ambassades et représentations a été installé dans les délais pour le début de la présidence. Ceci a permis à tous les utilisateurs connectés de disposer pratiquement en temps réel des messages provenant du réseau CORTESY ( Correspondants Européens). En plus de ce réseau, le CCG a mis en place avec la collaboration du service informatique du MAE, un petit réseau spécifique à la Direction Politique du Ministère (LURESNET), permettant à ces personnes de recevoir les COREUs de classifications jusque UE RESTREINT directement sur leur bureau.

Le CCG recoit toujours de nouvelles demandes notamment de services concernés par la défense nationale et la gestion de crise. L'année 2006 a été consacrée à l'extension de cette partie nationale du LUSECNET.

L'année 2007 verra également des nouvelles interconnexions qui devront être réalisées: L'interconnexion avec le réseau WAN du NGCS (Nato General Purpose Communication Segment) devra permettre d'aller vers une distribution électronique des documents provenant actuellement sous forme papier de l'OTAN. Le défi national sera le changement des habitudes des destinataires ainsi que la réadaptation des procédures du service courrier à cette distribution électronique. L'interconnexion avec le réseau BICES (Battlefield Information Collection and Exploitation System) permettra au services de renseignement militaires et civiles de disposer en temps utile d'informations sur la situation en terrain d'intervention pour nos militaires participant à des missions militaires ou humanitaires.

Le choix judicieux des technologies du réseau LUSECNET permet actuellement de subvenir très rapidement à des besoins de communication sécurisée, sans pour autant devoir engager de grandes dépenses de conception et de planification. Le grand défi des années à venir sera l'intégration pur et simple des différents réseaux, ce qui n'est pas un problème technique, mais un problème de séparation des besoins d'en connaître des différents participants du réseau.

Le réseau se compose d'éléments LAN (Local Area Network) et de fonctionnalités WAN (Wide Area Network). Comme déjà mentionné, les dernières sont des services repris des réseaux du CIE et du MAE. La sécurisation est assurée par des équipements de chiffrement IP, ainsi que par une génération automatisée de clés de chiffrement. Le réseau comporte les serveurs de messagerie électronique, de gestion de clés de chiffrement, d'infrastructure à clés publiques et de réseau.

### **9.3. La réalisation**

La réalisation se base sur une coopération étroite entre le CIE, le MAE et le CCG. Le déploiement de la partie internationale étant pratiquement terminé, le point fort en 2007 devra être mis sur le support et les fonctionnalités de maintenance à distance. Le CCG assure une surveillance 24/24 heures du réseau cryptographique, mais doit se reporter au MAE/CIE pour les pannes de type réseau WAN et LAN.

En outre des sentiments d'insatisfaction de la part des utilisateurs sont parvenus au CCG exprimant le souci de travailler plus efficacement avec le moyen de communication sécurisé que représente le réseau LUSECNET.

L'approche de solution rapide mise en place pour la présidence devra être repensée pour s'aligner plus sur les besoins des utilisateurs, ce qui devrait être possible par l'engagement de deux nouveaux informaticiens en 2007.

L'implémentation de la distribution des documents classifiés de l'OTAN devra être soigneusement réfléchi et planifiée.

\* \* \* \* \*

## **6. Haut-Commissariat à la Protection nationale**

### **1. Infrastructure de la Protection nationale**

La nécessité de disposer d'un Centre National de Crise a été reconnue. Des plans visant à adapter l'infrastructure du Centre de Communications du Gouvernement situé à Senningen sont en cours d'élaboration.

### **2. Personnel**

Au 31 décembre 2006, l'effectif du HCPN comprend

- Le Haut-commissaire
- Deux fonctionnaires dans la carrière de l'attaché de gouvernement
- Un fonctionnaire dans la carrière supérieure de la police
- Une secrétaire de direction
- Un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée
- Un employé secrétaire du bureau d'ordre et courrier.

### **3. La structure de Protection nationale**

#### **3.1. Base légale pour la structure de Protection nationale**

Un projet de loi, déposé à la Chambre des Députés le 04 juin 2004 sous le No 5347, se trouve en instance auprès du Conseil d'Etat.

#### **3.2. Les organes de la structure de Protection nationale**

Le **Conseil Supérieur de la protection nationale** s'est réuni quatre fois pendant l'année écoulée. Les principaux sujets abordés furent :

- la grippe aviaire : le « Plan d'intervention opérationnel grippe aviaire animale » et le plan gouvernemental « Pandémie grippale » ;
- la sûreté dans l'aviation civile : le règlement (CE) no 3230/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile;
- le projet de loi portant création de la structure de protection nationale ;
- les cours de formation en matière de protection nationale à l'INAP ;
- une alerte à l'anthrax ;
- un incendie à Saulnes (point de frontière commune entre le Luxembourg, la France et la Belgique près de Rodange) ;
- la protection des infrastructures critiques européennes - le livre vert de la Commission européenne ;
- l'exercice EULUX 2007 (Administration des services de secours) ;
- le projet de recherche U-2010 portant sur les moyens de communication de cas de crise ;
- le mémorandum d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières ;

- le présumé complot terroriste au Royaume-Uni.

La **Cellule de Crise** s'est réunie onze fois en format NRBC pour élaborer les plans grippe aviaire et pandémie grippale.

Suite à l'alerte de sécurité déclenchée le 10 août 2006 dans les aéroports britanniques, le HCPN a organisé une réunion de concertation afin de faire le point sur la situation en matière de sécurité nationale, notamment suite aux concertations étroites avec les homologues britanniques.

Depuis 2005, le HCPN est membre des Comités Nationaux des Télécommunications (CONATEL) et de la Sûreté dans l'Aviation civile (CONATSAC). En 2006, ce dernier a adopté une coprésidence assurée par le HCPN et le Ministère des Transports. Le CONATSAC s'est penché en 2006 tout particulièrement sur les conséquences de l'avis motivé de la Commission européenne, les aspects liés à la sécurité dans la nouvelle aérogare, la définition des parties critiques, la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité suite au présumé complot terroriste au Royaume-Uni.

#### **4. Activités et projets du HCPN sur le plan national**

##### **La grippe aviaire**

Les travaux liés à la grippe aviaire ont pris une ampleur considérable en 2006. Adopté par le conseil de gouvernement en juillet 2006, le plan « Pandémie grippale » constitue le document-cadre du gouvernement luxembourgeois pour la préparation et la conduite de la gestion d'une pandémie de grippe. Un catalogue de 187 mesures applicables pendant toutes les phases d'une éventuelle pandémie grippale a été mis en place suite à de nombreuses réunions sectorielles. Ces mesures s'inscrivent dans les 6 phases fixées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre de l'évolution d'une pandémie de grippe. Elles couvrent l'ensemble de l'organisation et du fonctionnement de la société notamment sur le plan sanitaire, social, socioéconomique, des transports, de la sécurité, des relations internationales.

##### Exercices :

Le HCPN a participé à un exercice sur la pandémie grippale organisé par la France en avril 2006 ainsi qu'à un exercice grippe aviaire organisé par l'Allemagne fin octobre 2006. A l'échelle nationale, plusieurs exercices sur table ont été organisés en novembre et décembre 2006. Ils ont permis à la cellule de crise NRBC de faire un état des lieux de l'avancement des travaux et de se préparer à l'éventualité d'une situation de grippe aviaire animale au Luxembourg.

##### Contacts avec les pays voisins :

Des contacts étroits ont été établis avec les pays voisins, que ce soit par des visites bilatérales ou encore par des réunions visant à améliorer la coopération transfrontalière en cas de pandémie. Ainsi :

- ° Le 28 septembre 2006, le HCPN a coprésidé une réunion organisée par le Ministère de la Santé sur les aspects sanitaires de la pandémie grippale avec la France, la Belgique et l'Allemagne.



° Le 24 octobre 2006, le HCPN a organisé une réunion de concertation multisectionnelle avec la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Le HCPN a également participé à des réunions internationales sur la pandémie grippale, organisées notamment par l'OMS et l'UE.

### **Le concept de défense aérienne contre les menaces aériennes non militaires (« Renegade »)**

Le HCPN et l'Etat-major de l'Armée ont élaboré un concept de réaction contre un avion renégat. La notion d'avion renégat est issue d'une définition OTAN qui désigne un avion civil, tombé aux mains de terroristes qui l'emploient comme arme à des fins d'attaque aérienne contre des objectifs civils et militaires recherchant comme but un nombre élevé de victimes, des destructions massives et un effet médiatique international assuré.

Les travaux avec la France et la Belgique ayant bien avancés, le Luxembourg a lancé une étude approfondie sur les implications juridiques d'un tel type d'accord.

## **5. Activités du HCPN sur le plan international**

### **5.1. Les réunions OTAN**

Sur le plan international, le Haut-commissariat à la Protection nationale continue à représenter les intérêts du Luxembourg au sein du SCEPC (comité des plans civils d'urgence) à l'OTAN en format soit à 26 Alliés, soit avec les pays partenaires à 46 (CPEA). Le HCPN est membre du comité traitant du NCRS (NATO Crisis Response System). Finalement le HCPN a participé ponctuellement à des réunions dont les sujets étaient d'un intérêt immédiat pour la protection nationale.

#### **5.1.1. CMX**

Le HCPN a participé, avec d'autres ministères et administrations, à l'exercice CMX 06 qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2006. Cet exercice a permis de procéder à une adaptation des procédures nationales. Des contacts réguliers ont eu lieu avec la Belgique dans le cadre de cet exercice.

#### **5.1.2. NCRS (NATO Crisis Response System)**

Les travaux de mise au point du NCRS ont continué en 2006. Le système NCRS a pour objectif de chapeauter la gamme complète des crises que l'Alliance pourrait être amenée à contrer. Il assure le contrôle politique lors de la gestion des crises tout en permettant la délégation d'autorité afin de garantir une entrée en vigueur rapide et efficace des mesures appropriées. Il promeut l'interaction civilo-militaire en tenant compte des relations entre mesures civiles et mesures militaires. C'est après beaucoup de difficultés que le système NCRS a été approuvé à l'OTAN en 2005. Partant, le système national de réponse aux crises pourra être élaboré sur cette base.

## **5.2. Sujets suivis dans le cadre de l'UE**

### **Sûreté maritime – cellule de gestion du risque**

Le HCPN a pris part, en qualité de coordinateur et sous la direction du Commissariat aux affaires maritimes, aux préparatifs et à la tenue d'une inspection de la Commission européenne ayant eu lieu les 17 et 18 août 2006. Celle-ci avait pour objet de vérifier le respect de l'application du règlement CE N° 725/2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires. Le Luxembourg est concerné par la gestion des navires battant pavillon luxembourgeois.

En sa qualité de membre de la Cellule de gestion du risque, le HCPN a été sollicité à deux reprises pour donner son avis sur une adéquation du niveau de sécurité de navires battant pavillon luxembourgeois en Iran et au Nigeria.

### **Protection des infrastructures critiques**

Le HCPN a pris part aux processus de consultation de la Commission européenne relatifs au programme européen de protection des infrastructures critiques dans le contexte de la mise au point du « livre vert ». Il a contribué aux études et travaux sectoriels de la Commission européenne portant sur les infrastructures critiques de transport, d'énergie et des technologies de communication.

### **Dispositif coordonné et intégré pour la gestion des crises de l'Union européenne**

Le HCPN a été nommé point de contact du nouveau *dispositif coordonné et intégré pour la gestion des crises de l'Union européenne*. Il a pris part aux réunions du PROCIV (Groupe protection civile) ainsi qu'au séminaire « Development of the EU Integrated Management Arrangements (ICMA) » à Londres les 6 et 7 avril 2006, lors duquel un manuel sur la coordination des situations d'urgences ou des crises par l'UE a été élaboré.

## **5.3. Coopération Benelux – accords de Senningen**

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, un Mémoire d'accord Benelux concernant la coopération entre les centres de crise a été signé. L'ambition de ce nouvel instrument est de stimuler les formes de coopération et de communication entre les trois pays. Cet instrument devra être mis en œuvre de manière concrète en 2007.

Le mémorandum vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information à la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Le groupe de travail « Gestion de crise » a démarré des efforts pour l'établissement d'une cartographie transfrontalière des risques qui détaillera les infrastructures critiques dans les régions transfrontalières des trois pays. Ces infrastructures concernant notamment : les installations nucléaires, les réseaux électriques à haute et très haute tension, les services médicaux et de secours, le réseau de chemin de fer aéroports, les zones de compétences des services de secours, les réseaux des routes et autoroutes, le réseau hydrologique, les établissements Seveso, le réseau des transports des matières dangereuses par canalisations et les points vitaux.

A l'instar de la coopération policière, il est en effet important de parvenir à une compréhension détaillée des risques communs.

En 2006, les points de contact nationaux compétents pour la coordination des informations à diffuser à la population en situation d'urgence au niveau national ont été identifiés. Un projet d'accord de coopération a été rédigé dans le but de stimuler la communication et la coordination transfrontalières.

Un cycle de visites d'étude au sein des trois centres de crise a été entamé afin que les fonctionnaires concernés se connaissent et puissent se contacter. Afin de rencontrer cet objectif, il est proposé qu'une délégation de fonctionnaires des services concernés des trois pays effectue, en 2007, une visite d'étude auprès de tous les centres de crise au sein du Benelux.

Au cours de ces visites, l'accent devra plus particulièrement être mis sur l'organisation des centres de crise et sur la gestion des plans d'urgence respectifs.

#### **5.4. Autres réunions internationales**

- **Conférence post Exercise New Watchman (exercice variole) et Common Ground (exercice pandémie grippale) du 1<sup>er</sup> au 2 février 2006** : le représentant du HCPN, évaluateur lors de ces deux exercices, a participé à la comparaison des retours d'expérience des différents pays de l'Union européenne. Ce sujet a également été abordé lors d'une réunion qui s'est tenue du 26 au 29 juin 2006 en Slovénie.
- **Séminaire du Bureau du Conseil de l'Europe sur la gestion interministérielle des risques du 28 juin 2006**  
Le HCPN ainsi que l'Administration des services de secours ont pris part au séminaire organisé par le Bureau du Conseil de l'Europe portant sur la gestion interministérielle des risques. Des représentants belges, français, russes et bulgares ont présenté leurs meilleures pratiques en matière de gestion interministérielle des risques.
- Les 24 et 25 juillet 2006 a eu lieu un séminaire informel sur la préparation bioterroriste dans l'Union européenne auquel a participé un représentant du HCPN.
- **Séminaire organisé par la Suisse du 24 au 26 août 2006 sur la protection des infrastructures critiques et la planification civile d'urgence : la collaboration des parties concernées aux fins de mitiger les risques (énergie, transport, installations industrielles)**. Le HCPN a pris part aux sessions des groupes de travail lors de ce séminaire. Ce séminaire a porté sur les facteurs de risques affectant les infrastructures critiques ainsi que leurs vulnérabilités.
- Les 18 et 19 septembre, un représentant du HCPN s'est rendu, en présence d'un membre de l'inspection sanitaire, à une réunion de ECDC (European Center for Disease Control), dans le cadre de la préparation à une pandémie grippale.

\* \* \* \* \*

## 7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), qui est installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944, focalise ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde guerre mondiale au sens le plus large du terme. Ces activités comprennent deux volets : la création et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Le CDRR, instauré à la demande du Conseil national de la Résistance, a repris les archives et la bibliothèque de ce dernier et a entrepris de créer des inventaires électroniques et un classement basé sur des normes archivistiques reconnues. Ceci a été réalisé afin de permettre aux chercheurs un accès plus facile à ces collections. M. Armand Leib nous aide dans le travail de reclassement en tant que bénévole.

Le nombre des visiteurs reçus à la « Villa Pauly » a encore augmenté cette année. Les personnes qui s'adressent à nous viennent de toutes les couches sociales et de toutes les classes d'âge. Leurs intérêts sont multiples : histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (mémoire de licence, mémoire de maîtrise, mémoire scientifique de fin de stage, thèse de doctorat) etc.

Notre bibliothèque se compose actuellement de quelque 2500 volumes hérités du Conseil national de la Résistance. A ceux-ci sont venus s'ajouter quelque 10000 volumes hérités de feu M. le professeur Emile Krier. Cet accroissement considérable nous a incités à réorganiser la bibliothèque. Afin de réaliser ce projet qui créera une bibliothèque spécialisée très bien fournie, nous prévoyons l'engagement d'un bibliothécaire-documentaliste. Par an, l'accroissement est de quelque 150 nouvelles acquisitions.

Nous avons participé à deux colloques internationaux, l'un organisé par la « Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz » en mars 2006 au Centre de rencontre à Hinzert portant sur : « Konzentrationslager, Sonderlager, Polizeihaftlager – Hinzert und andere Orte des Verbrechens in den Lagersystemen der NS-Diktatur » où nous avons présenté une contribution sous le titre : « Das SS-Sonderlager/KZ Hinzert aus luxemburgischer Sicht » (parution en 2007), l'autre organisé par les Archives nationales en mai 2006 au Centre de rencontre culturel Abbaye de Neumünster, portant sur la « Collaboration ». Notre contribution s'intitulait : « Vengeance, justice, amnistie. La collaboration et la société luxembourgeoise 1944-55 » (parution en 2007). Nous avons en outre contribué au projet de recherche de l'Université du Luxembourg sur les « Lieux de mémoire », dont les résultats viennent de paraître.

Une bonne partie de nos énergies est absorbée par les travaux de recherche sur le sort des biens juifs spoliés.

Dans le domaine international, nous avons continué notre travail au sein du « Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz » (deux réunions annuelles),

présidé par le professeur Wolfgang Benz, Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'université technique de Berlin. Dans le même ordre d'idées nous présidons la délégation luxembourgeoise à la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research » qui compte aujourd'hui 24 pays membres. Jusqu'en 2008 nous y présidons également le groupe de travail académique. L'année 2006 a encore été une année de travaux très intensifs dans le cadre du Comité international du Service International de Recherche (CI/SIR). Ces travaux ont permis de faire signer, lors de la réunion annuelle qui s'est tenue en mai à Luxembourg, des amendements aux accords de Bonn, qui régissent le fonctionnement de ce service depuis 1955, amendements qui prévoient l'ouverture des archives du SIR à la recherche.

Nous avons pu conclure les cérémonies commémoratives pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération, Bataille des Ardennes et fin de la Seconde guerre mondiale par l'inauguration d'un monument au cimetière militaire à Arlington le 8 mai 2006. Ce monument, financé conjointement par la Belgique et le Luxembourg, a été dévoilé par Madame Octavie Modert et Monsieur Guy Verhofstadt en présence de hautes autorités américaines et de nombreux vétérans de la Bataille des Ardennes.

Sur invitation du Ministre délégué aux Anciens combattants, M. Mékachéra, nous avons participé à la 1<sup>ère</sup> Rencontre internationale sur la mémoire partagée qui s'est tenue à Paris fin octobre.

Notre avis a été sollicité par l'administration publique et par la société civile dans de nombreux cas. Nous avons essayé de répondre à ces démarches dans la limite de nos possibilités.

En mars, le CDRR avait organisé ensemble avec l'Association luxembourgeoise des enseignants d'histoire une conférence du professeur Götz Aly sur son livre : « Hitlers Volksstaat », conférence qui a connu un succès exceptionnel en attirant plus de 120 auditeurs intéressés. Le CDRR a été le partenaire de l'Amicale des Anciens Prisonniers politiques luxembourgeois de Mauthausen pour l'organisation d'une exposition photographique sur les camps de Mauthausen. Le catalogue édité à cette occasion a obtenu les éloges des nombreux visiteurs.

Finalement, Monsieur Edmond Pepin, ancien combattant de la « Brigade Piron », a tenu à présenter ses mémoires, parues sous le titre « Frontwechsel », dans le hall de la « Villa Pauly » en octobre. A cette occasion encore, de nombreuses personnes s'étaient déplacées au CDRR.

Nous avons été en contact régulier avec les membres du « Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance » pour les conseiller et leur permettre de se retrouver dans des conditions adaptées à leurs besoins.

La « Villa Pauly » a accueilli en outre, régulièrement des amicales et autres associations de la Résistance pour des réunions du comité ou des assemblées générales.

\* \* \* \* \*

## **8. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé**

### **1. Le cadre légal**

Créé par la loi du 4 avril 2005 le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Sa mission (selon Art. 4 de la loi du 4 avril 2005):

- Recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé
- Mettre en valeur cette documentation
- Entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927
- Soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé

Le CDREF peut accepter des prêts ainsi que, avec l'approbation du Gouvernement en Conseil, prendre en dépôt des objets et des collections y compris ceux provenant de dons et de legs au profit de l'Etat.

### **2. L'implantation**

Actuellement le CDREF est implanté provisoirement à la Villa Pauly, au numéro 57, boulevard de la Pétrusse.

En tant que centre de documentation et de recherche, le nouvel institut devra servir également de lieu de rencontre, où toute personne désirant s'informer sur l'enrôlement forcé pourra se renseigner. De plus la salle audio-visuelle est un endroit préconisé pour organiser des colloques, des séminaires et des journées pédagogiques. Afin de permettre un travail de recherche sérieux, il importe de donner au CDREF les moyens de stockage et d'archivage nécessaires. Une bibliothèque thématique, un dépôt de documents et de pièces d'exposition seront réalisés au cours des années à venir.

### **3. Les structures**

Le CDSEF (Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé) et le CDREF resteront en contact permanent.

Le travail du CDREF est axé sur 3 branches :

- a. le département scientifique
  - objets : banque de données sur les Luxembourgeois(es) enrôlé(e)s de force - recherche scientifique – inventaires et constitution d'archives – définition de projets de recherche – publication annuelle d'un bulletin
- b. le département pédagogique

▣ objets : formation pédagogique – formation continue – activités périscolaires de l'enseignement post-primaire

c. le département public

▣ objets: commémorations, conférences publiques, expositions temporaires, voyages éducatifs et culturels

#### **4. Les réalisations**

##### **• la constitution d'un fonds de bibliothèque**

Actuellement le CDREF est en train de constituer une bibliothèque thématique. Elle comporte des livres sur l'enrôlement forcé, sur l'histoire militaire de la Seconde Guerre mondiale et sur l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale. Le lecteur y trouvera des ouvrages consacrés au droit international, aux droits de l'homme, ainsi qu'aux questions d'actualité.

##### **• la constitution d'un fonds d'archives**

En coopération avec les Archives nationales un inventaire des fonds des ANL quant à l'Enrôlement forcé sera établi. Cet inventaire permettra au CDREF de mieux guider les chercheurs dans leurs travaux sur le sujet. Un certain nombre de dons (documents originaux et copies) individuels contribuent à enrichir la collection du CDREF. Les historiens pourront traiter et évaluer une documentation très volumineuse, confiée par la Ligue Luxembourgeoise des Invalides et des Mutilés de Guerre aux CDRR et CDREF.

##### **• l'initialisation de vecteurs de recherche**

Le centre de documentation est saisi de trois projets de recherche concrets :

- l'étude de la procédure des dédommagements
- l'étude du parcours individuel d'un enrôlé de force
- l'étude de la transmission de la mémoire sur l'enrôlement forcé

Une étudiante en Histoire est en train de préparer sa deuxième licence à l'ULB sur le sujet de la transmission de la mémoire intergénérationnelle sur l'enrôlement forcé. Elle basera ses recherches en partie sur les interviews à faire avec des témoins directs, des enfants d'enrôlé(e)s et des historiens. Cette étude permettra de porter un regard critique sur le devoir de mémoire, ainsi que le travail de mémoire en rapport avec le sort tragique de quelque 13000 jeunes d'origine luxembourgeoise entre 1941 et 1948.

- **la réalisation d'un partenariat international et transrégional**

Partant d'un noyau reliant le Centre d'Education à la Tolérance et à la Résistance à Liège, la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz à Mayence, le Mémorial Alsace-Moselle à Schirmeck, ainsi que le CDREF à Luxembourg, un réseau européen consacré au travail de mémoire pourra voir le jour. L'échange d'informations, de documents et d'expériences pédagogiques permettra de rapprocher les citoyens européens autour de leur passé commun. Un portail Internet pourrait servir de plate-forme de rencontre et fournir à l'utilisateur tous les liens nécessaires pour accéder aux lieux de mémoire, respectivement aux institutions qui étudient cette période du passé récent de l'Europe. A long terme une association avec d'autres mémoriaux serait réalisable. Un colloque international sur le travail de mémoire serait envisageable en 2008/2009.

Le partenariat sera scellé par une Charte commune. Les Ministères de l'éducation des pays partenaires seront associés au partenariat. Des voyages éducatifs coordonnés rassembleront des jeunes citoyens de plusieurs pays membres de l'U.E. pour débattre sur le poids du passé dans une optique d'avenir.

- **la définition d'un projet sur Nuremberg en formation pédagogique**

Un groupe de quatre aspirants-professeurs en Histoire élabore un projet pédagogique adapté à une classe qui permet la constitution de cinq groupes de travail. Le sujet porte sur la ville de Nuremberg à l'époque nazie. Chaque groupe est chargé de se documenter sur un aspect de l'histoire du haut lieu du mouvement nazi, respectivement du haut lieu de la justice internationale en 1945. Les liens avec l'époque contemporaine occupent une large part de leurs réflexions. Le plan présenté par les stagiaires est censé servir de base à un échange de lycéens luxembourgeois et allemands en planification dans un établissement de l'enseignement secondaire.

- **le soutien du projet « Mémoires » du LGE et du SNJ**

Dans le cadre de la campagne « tous différents, tous égaux », lancée par le Conseil de l'Europe, il s'agit d'élargir l'exposition itinérante « Triangle Rouge » réalisée par le Centre d'Education à la Tolérance et à la Résistance Liège, par la création de deux modules à thématique luxembourgeoise par les élèves de Première d'une classe d'option du LGE, sous la direction de leur professeur d'éducation artistique, Monsieur Frank Schroeder. Un module sera consacré aux années de guerre 1940-1945 au Luxembourg. L'autre se concentrera sur les réactions des élèves face à la confrontation avec les crimes contre l'Humanité. Le lien entre le travail de mémoire d'une part et la compréhension du monde contemporain d'autre part est au centre des préoccupations pédagogiques du SNJ et du CDREF. Il est prévu de présenter l'ensemble de « Triangle Rouge » enrichie de la partie nouvelle pour le 21 septembre 2007. Une tournée au Grand-Duché de Luxembourg est envisagée.



- **l'encadrement d'un projet du LTB, lycée partenaire officiel**

Quatre élèves d'une classe de 12<sup>e</sup> du régime technique de la section commerce et gestion définissent un projet de formation professionnelle portant sur la réalisation d'un guide touristique proposant un circuit alternatif à travers la ville de Luxembourg à l'époque de l'occupation 1940-1945. Le texte est élaboré avec Monsieur André Hohengarten, auteur d'un certain nombre de publications sur la Seconde Guerre mondiale. Une collaboration éventuelle avec la Ville de Luxembourg et le LCTO permettrait d'intégrer cette initiative dans l'ensemble des 13 circuits déjà existants.

- **la coopération avec le MENFP pour la Journée de la mémoire**

Le 26 janvier 2007 aura lieu la Journée de la mémoire et de la prévention des crimes contre l'humanité dans nos écoles. Cette année-ci cette journée pédagogique se déroulera sous le thème de la « dignity of difference ». A cette fin une manifestation interactive sera organisée au sein du foyer du Forum sur le *Campus Geeseknaepchen*. Un volet historique portera sur la confrontation des jeunes avec les atrocités commises durant la Seconde Guerre mondiale.

- **la réalisation de voyages éducatifs et culturels**

En coopération avec le SNJ, le CDREF organisera un voyage d'étude à Berlin et à Slonsk du 4 au 8 juin 2007. Cette initiative servira de coup d'envoi à une série d'activités que le CDREF proposera aux jeunes, respectivement aux lycées. Le centre de documentation suivra également le pèlerinage de l'Amicale Mauthausen en Autriche du 2 au 6 avril 2007. Les élèves participants travailleront sur le thème des ressortissants luxembourgeois enrôlés de force internés au camp principal ou dans une des annexes du complexe concentrationnaire.

- **l'organisation d'expositions, de conférences et de séminaires**

En 2007 un cycle de conférences publiques accueillera toute personne intéressée à l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg pendant la Seconde Guerre mondiale au Mémorial de la Déportation à Hollerich. Le CDREF organisera la présentation de plusieurs expositions. Des séminaires seront offerts aux jeunes et aux enseignants de l'enseignement secondaire. Le programme en sera publié en début d'année.

\* \* \* \* \*

## D. Annexes

### Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

19 janvier 2006	Visite de S.E.M. Paavo Lipponen, Président du Parlement de la République de Finlande
16 février 2006	Visite de M. le Dr Jürgen Linden, Oberbürgermeister de la Ville d'Aix-la-Chapelle, et de M. le Prof. Dr Walter Eversheim, Sprecher der Karlspreisstiftung
17 février 2006	Visite de M. Vicente Alberto Álvarez Areces, Président du Gouvernement de la Principauté des Asturies
1 <sup>er</sup> mars 2006	Visite de MM. Thomas Hammarberg et Alvaro Gil-Robles, actuel et ancien Commissaire aux Droits de l'Homme
7 mars 2006	Visite de M. Nikiforos Diamandouros, Médiateur européen
8 mars 2006	Visite de S.E.M. Vaclav Klaus, Président de la République tchèque
9 mars 2006	Visite de travail de S.E.M. Sulejman Tihic, Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine
16 mars 2006	Visite officielle de S.E.M. Sali Berisha, Premier Ministre de la République d'Albanie
20 mars 2006	Visite de M. Yves Leterme, Ministre-Président du Gouvernement flamand
10 avril 2006	Visite de travail de S.E.M. Vasile Tarlev, Premier Ministre de la République de Moldova
27 avril 2006	Visite de Monsieur Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier Ministre de la République française, et d'une délégation de parlementaires français
10 mai 2006	Visite de travail de S.E.M. Andrus Ansip, Premier Ministre de la République d'Estonie
16 mai 2006	Visite de travail de S.E.M. Hifikepunye Pohamba, Président de la République de Namibie

17 mai 2006	Visite de M. Pierre-René Lemas, Préfet de la Région lorraine
26 mai 2006	Visite de M. Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du Commerce - OMC
12 juin 2006	Visite de M. Martin Schulz, Président du groupe socialiste au Parlement européen
13 juin 2006	Visite de M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, Haut Représentant pour la PESC
19 juillet 2006	5 <sup>e</sup> Réunion conjointe des Gouvernements luxembourgeois et belge
20 juillet 2006	Visite de travail de S.E.M. Armando Emilio Guebuza, Président de la République du Mozambique
1 <sup>er</sup> août 2006	Visite de S.E.M. Mohammad Daif Allah Sharar, Conseiller au Diwan de l'Emir du Koweït (ancien Vice-Premier Ministre)
30 août 2006	Visite de travail de S.E.M. Ferenc Gyurcsany, Premier Ministre de la République de Hongrie
16 octobre 2006	Visite de M. Martti Ahtisaari, Envoyé spécial des Nations Unies pour le Kosovo
10 novembre 2006	Visite de M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE
14 novembre 2006	Visite de S.E. Mme Angela Merkel, Chancelière fédérale de la République fédérale d'Allemagne
16-17 novembre 2006	Visite de travail de S.E.M. Heinz Fischer, Président fédéral de la République d'Autriche
24 novembre 2006	Visite de travail de S.E.M. Absalom Themba Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland
30 novembre 2006	Visite de M. Oleg Ivanovich Béline, Gouverneur de la Région de Tambov
5-6 décembre 2006	Visite d'Etat de S.E. Mme Vaira Vike-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie

7 décembre 2006

Visite de travail de S.E.M. Nikola Gruevski, Premier  
Ministre de l'Ancienne République Yougoslave de  
Macédoine

12 décembre 2006

Visite de M. Péter Medgyessy, ancien Premier Ministre de  
la République de Hongrie

\* \* \* \* \*

<p style="text-align: center;"><b>Déplacements à l'étranger</b> <b>de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker</b></p>
--

13 janvier 2006	<u>Cologne</u> : Participation à une table ronde à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire du WDR
24-29 janvier 2006	Visite officielle des pays-cibles - <u>Niger</u> (24.-25.1.) - <u>Mali</u> (25.-28.1.)
31 janvier 2006	<u>Paris</u> : Remise du Prix "L'Européen de l'Année" dans le cadre de la remise des prix du Trombinoscope 2005
1er février 2006	<u>Paris</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Petit-déjeuner avec S.E.M. Dominique De Villepin, Premier Ministre de la République française</li><li>• Entrevue avec M. Pierre Lequiller, Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne</li><li>• Entrevue avec Mme Catherine Lalumière, Présidente de la Maison de l'Europe</li><li>• Participation à un déjeuner-débat organisé par la Maison de l'Europe</li><li>• Entretien avec S.E.M. Jacques Chirac, Président de la République française</li></ul>
1 <sup>er</sup> février 2006	<u>Bruxelles</u> : Entrevue avec S.E.M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre du Royaume de Belgique
2 février 2006	<u>Bruxelles</u> : Petit-déjeuner avec M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne
14 février 2006	<u>Vienne</u> : Visite de travail
17 mars 2006	<u>Paris</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Entrevue avec M. Terry Davis, Secrétaire général du Conseil de l'Europe</li><li>• Intervention à l'occasion d'une réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe</li><li>• Entrevue avec Monsieur René Van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe</li></ul>
23-24 mars 2006	<u>Bruxelles</u> : Conseil européen

- 11 avril 2006 Strasbourg:
- Session plénière de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – Présentation du rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne
  - Entrevue avec S.E.M. Vlado Buchkovski, Premier Ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine
- 20 – 24 avril 2006 Washington:
- Discours à l'occasion d'une table ronde du "European Institute"
  - "Spring meetings" du FMI et de la Banque mondiale
- 11 mai 2006 Linz:
- Discours à l'occasion de la Conférence "Experience with and Preparations for the Euro"
- Vienne:
- Entrevue bilatérale avec S.E.M. Enrique Bolaños Geyer, Président de la République du Nicaragua
- 12 mai 2006 Vienne:
- 4<sup>e</sup> Sommet Union européenne – Amérique latine et Caraïbes
  - Entrevue bilatérale avec S.E.Mme Ana Vilma de Escobar, Vice-Présidente de la République El Salvador
  - Entrevue avec S.E.M. Carlos Lage Davila, Vice-Président de la République de Cuba
- 24 mai 2006 Aix-la-Chapelle:
- Exposé devant les étudiants de la "Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule"
  - Entrevue avec S.E.Mme Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande
- 25 mai 2006 Aix-la-Chapelle: Remise du Prix Charlemagne
- 27 mai 2006 Sarrebruck: Discours à l'occasion du "96. Deutscher Katholikentag"
- 29 mai 2006 Bruxelles: Entrevue avec S.E.M. Romano Prodi, Président du Conseil de la République italienne
- 30 mai 2006 Bruxelles: Petit-déjeuner avec M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne
- 1<sup>er</sup> juin 2006 Trèves: 9<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région
- 7-8 juin 2006 Madrid: Entrevue avec S.E.M. José Luis Rodriguez Zapatero, Président du Gouvernement espagnol
- 15-16 juin 2006 Bruxelles: Conseil européen

26 juin 2006	<u>Florence</u> : Visite officielle à l'Institut universitaire européen, en présence de S.A.R. le Grand-Duc
3-4 juillet 2006	<u>Helsinki</u> : Visite de travail
14 juillet 2006	<u>Paris</u> : Participation au défilé à l'occasion de la Fête nationale française
24-26 juillet 2006	<u>Madrid</u> : Déplacement officiel
5 août 2006	<u>Ascona</u> : Remise du prix européen de la culture politique de la Fondation Hans Ringier
29 août 2006	<u>Bruxelles</u> : Visite de la Maison européenne des énergies renouvelables sur invitation de S.A.R. le Prince Laurent de Belgique
4 septembre 2006	<u>Berlin</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discours à l'occasion de a Conférence diplomatique</li> <li>• Déjeuner avec S.E.M. le Président fédéral Horst Köhler</li> <li>• Entrevue avec M.Norbert Lammert, Bundestagspräsident</li> <li>• Entrevue avec S.E.Mme Angela Merkel, Chancelière fédérale</li> </ul>
10-11 septembre 2006	<u>Helsinki</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6<sup>e</sup> Sommet ASEM</li> <li>• Entrevue bilatérale avec S.E.M. Jaroslaw Kaczynski, Premier Ministre de la République de Pologne</li> <li>• Entrevue bilatérale avec S.E.M. Ngyuen Tan Dung, Premier Ministre de la République socialiste du Vietnam</li> </ul>
16-23 septembre 2006	<u>Asie</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Singapour (16.-18.9.): Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale</li> <li>• Visite officielle en République démocratique populaire Lao (19.-21.9.</li> <li>• Visite officielle au Royaume du Cambodge (21.-22.9.)</li> </ul>
11 octobre 2006	<u>Bruxelles</u> : Discours à l'occasion du dîner annuel des Présidents "Amis de l'Europe"
12 octobre 2006	<u>Bruxelles</u> : Discours à l'occasion d'un petit-déjeuner du "European Policy Centre"
13 octobre 2006	<u>Osnabrück</u> : Discours à l'occasion du "Osnabrücker Herrenabend"
16 octobre 2006	<u>Bruxelles</u> : Réunion avec des représentants de la Province du Limbourg

19-21 octobre 2006	<u>Lahti</u> : Conseil européen informel
20 octobre 2006	<u>Helsinki</u> : Entrevue bilatérale avec S.E.M. Jan Peter Balkenende, Premier Ministre des Pays-Bas
21 octobre 2006	<u>Münster</u> : Laudatio prononcée à l'occasion de la remise du "Westfälischer Friedenspreis" à Monsieur Valéry Giscard d'Estaing
26 octobre 2006	<u>Berlin</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2<sup>e</sup> Conférence des éditeurs du "Rheinischer Merkur"</li> <li>• Laudatio prononcée à l'occasion de la présentation du livre de Monsieur Gerhard Schröder, ancien Chancelier fédéral</li> </ul>
30 octobre 2006	<u>Bruges</u> : Discours à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'année académique 2006-2007 du Collège d'Europe de Bruges <u>Bruxelles</u> : Discours à l'occasion d'une manifestation des Grandes Conférences catholiques
6 novembre 2006	<u>Bruxelles</u> : Réunion avec une délégation de l'Union des Industries de la Communauté européenne - UNICE
8 novembre 2006	<u>Paris</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discours à l'occasion d'un déjeuner-débat de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise</li> <li>• Discours à l'occasion d'une rencontre avec la Délégation pour l'Union européenne du Sénat</li> </ul>
21 novembre 2006	<u>Stuttgart</u> : Discours à l'occasion d'une manifestation de la "Robert Bosch Stiftung"
28-29 novembre 2006	<u>Riga</u> : Sommet OTAN
4 décembre 2006	<u>Perl-Borg</u> : Signature de l'accord entre la Sarre et le Luxembourg portant création d'un lycée transfrontalier
5 décembre 2006	<u>Bruxelles</u> : Petit-déjeuner de travail avec S.E.M. Nursultan Nazarbaev, Président de la République du Kazakhstan
14-15 décembre 2006	<u>Bruxelles</u> : Conseil européen
19-20 décembre 2006	<u>Paris</u> : Discours à l'occasion d'un dîner-débat du Club Vauban

\* \* \* \* \*



<b>Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des évènements et rencontres sur le plan national</b>
--

17 janvier 2006	Réunion avec la CGFP
18 janvier 2006	Réunion du Conseil de Gouvernement: préparation de la réunion du comité de coordination Tripartite
19 janvier 2006	Réunion du Conseil de Gouvernement: préparation de la réunion du comité de coordination Tripartite
20 janvier 2006	Réunion du Conseil de Gouvernement: préparation de la réunion du comité de coordination Tripartite
31 janvier 2006	Déclaration à la Chambre des Députés au sujet de l'offre publique d'achat (OPA) de Mittal Steel sur Arcelor
7 février 2006	Réunion avec OGB-L et LCGB
7 février 2006	Allocution lors de la réception de Nouvel An des Entreprises
10 février 2006	Réunion du Conseil de Gouvernement: préparation de la réunion du comité de coordination Tripartite
15 février 2006	Discours lors d'un déjeuner organisé par les Chambres de Commerce Internationales à Luxembourg
17 février 2006	Conférence de presse au sujet du "Remaniement des ressorts ministériels"
20 février 2006	<u>Réunions de concertation en vue de la réunion du comité de coordination Tripartite:</u> - Gouvernement – députés du PCS et du LSAP - Gouvernement – Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) - Gouvernement – OGBL - Gouvernement – LCGB
21 février 2006	Réunion Gouvernement - CGFP
22 février 2006	Remaniement des ressorts ministériels
6 mars 2006	Discours à l'occasion de la Conférence diplomatique
15 mars 2006	<u>Réunions de concertation en vue de la réunion du comité de coordination Tripartite:</u> - Gouvernement – députés du PCS et du POSL - Réunion avec la CGFP

29 mars 2006	Réunion Gouvernement – LUXAIR
30 mars 2006	Réunion avec la CGFP
4 avril 2006	Réunion avec ARCELOR
5 avril 2006	Réunion avec l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)
12 avril 2006	Réunion du Conseil de Gouvernement: préparation en vue de la réunion du comité de coordination Tripartite
14 avril 2006	Réunion du comité de coordination Tripartite
18 avril 2006	Réunion du comité de coordination Tripartite
19 avril 2006	Réunion du comité de coordination Tripartite
28 avril 2006	Réunion du comité de coordination Tripartite
2 mai 2006	Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays
21 mai 2006	Signal de départ pour le "Staffellaf Capellen – Aix-la-Chapelle vun de Lëtzebuurger Studenten zu Oochen" dans le cadre de la remise du Prix Charlemagne 2006
27 juin 2006	Déclaration de M. le Premier Ministre, au nom du Gouvernement, à la Chambre des Députés au sujet du projet de fusion entre Arcelor et Mittal Steel
12 septembre 2006	Réunion avec OGB-L – LCGB Sidérurgie
8 octobre 2006	Journée de Commémoration nationale
10 octobre 2006	Rentrée parlementaire: clôture de la session ordinaire 2005-2006 et ouverture de la session ordinaire 2006-2007
12 octobre 2006	Remise des prix du concours d'essai organisé par l'ACEL "Luxembourg 2050 – Chances et risques d'un petit pays au cœur de l'Europe"
13 novembre 2006	Discours d'ouverture lors de la 1 <sup>ère</sup> Conférence des directeurs d'administration et de service de l'Etat
20 novembre 2006	Discours lors de la matinée d'études du Collège de coordination InterLycées

23 novembre 2006 Discours lors du "CEO-Summit" organisé par l'Association luxembourgeoise des Fonds d'Investissements (ALFI)

23 novembre 2006 Discours lors de l'assemblée générale et des délégués de la Fédération des Artisans à la Chambre des Métiers

9 décembre 2006 Discours lors des cérémonies d'ouverture solennelle de "Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007"

\* \* \* \* \*